

Une Société en mouvement

Société de la Place des Arts de Montréal | Rapport annuel 2009-2010

Mission La Société de la Place des Arts de Montréal occupe une place primordiale sur la scène québécoise et montréalaise. Elle est non seulement aux premières loges du développement des arts de la scène d'ici et de l'ouverture du Québec à la réalité artistique mondiale, mais elle en est un des principaux acteurs. Depuis plus de quatre décennies, son parcours est éloquent, riche en événements et découvertes. → Organisme public au service de tous les Québécois, la Société est vouée à la diffusion des arts de la scène. Elle administre cinq salles de spectacles à Montréal ainsi que l'Amphithéâtre Fernand-Lindsay, à Joliette. Lieu de résidence d'organismes artistiques majeurs, elle favorise l'accessibilité aux diverses formes d'arts de la scène et fait la promotion de la vie artistique et culturelle du Québec. → Pour la réalisation de sa mission, la Société accueille, produit ou coproduit des œuvres artistiques du Québec et de l'étranger, organise des activités visant la sensibilisation et l'accroissement du public, offre des services particuliers et des équipements techniques spécialisés aux organismes artistiques et aux producteurs et, enfin, conclut des ententes de diffusion avec divers partenaires. → Grâce à une présence active dans le milieu artistique et en faisant preuve d'une grande sensibilité à l'égard des besoins et attentes du public et des producteurs de spectacles, la Place des Arts constitue un véritable carrefour de la vie culturelle montréalaise et québécoise.



MESSAGE DU PRÉSIDENT / 2
CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTION DE LA PLACE DES ARTS / 3
BILAN DES ACTIVITÉS / 6
STATISTIQUES / 10
DÉVELOPPEMENT DURABLE / 12
CALENDRIER DES ACTIVITÉS / 15
PROGRAMMES ET SERVICES / 22
RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA GOUVERNANCE / 26
RÉSULTATS FINANCIERS / 34
ÉTATS FINANCIERS / 36
COMPAGNIES RÉSIDANTES, PRODUCTEURS, COMMANDITAIRES ET ANNONCEURS / 48

Lettre à la ministre de la Culture des Communications et de la Condition féminine

Société de la Place des Arts de Montréal

Montréal, le 17 décembre 2010

Madame Christine St-Pierre
Ministre de la Culture, des Communications
et de la Condition féminine
225, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 5G5

Madame la Ministre,

Conformément à l'article 27 de la Loi régissant la Société de la Place des Arts de Montréal, j'ai le plaisir de vous présenter, au nom des membres de la Société, le rapport annuel des activités ainsi que les états financiers de l'exercice qui s'est terminé le 31 août 2010.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président,



Jean Laurin



Jean Laurin | président du conseil d'administration

La Place des Arts: un choix qui s'impose

À l'heure où s'érigent les infrastructures du Quartier des spectacles, la Place des Arts est fière de maintenir la cadence dans l'offre de spectacles et de retenir la fidélité des spectateurs, année après année.

Au cours de la saison artistique 2009-2010, plus de 1000 spectacles et événements privés ont été présentés à la Place des Arts et plus de 900 000 spectateurs ont assisté à l'une ou l'autre des représentations et activités. Preuve que la qualité et la diversité de notre programmation y sont pour quelque chose. Une programmation composée de productions québécoises et internationales qui positionne notre complexe culturel au sein des grands réseaux de tournées des artistes et organismes artistiques les plus prestigieux de la planète. Les cinq salles de la Place des Arts comptent parmi les mieux équipées au pays. Aussi, la Société investit chaque année des sommes substantielles pour maintenir ces équipements à la fine pointe, offrir des scènes à la hauteur des besoins des grandes productions et maintenir à niveau la qualité de l'ensemble architectural qu'est la Place des Arts. À cet égard, la Société a bénéficié du soutien du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine par l'ajustement de son budget du maintien des actifs.

Une large part de notre programmation est proposée par les compagnies résidentes – l'Orchestre symphonique de Montréal, l'Opéra de Montréal, les Grands Ballets canadiens de Montréal et la compagnie de théâtre DUCEPPE – à qui nous levons notre chapeau. Elles ont continué à offrir des spectacles de grande qualité suivant une tradition à laquelle elles nous ont habitués depuis de nombreuses années. Les producteurs privés, les diffuseurs spécialisés ainsi que les festivals et grands événements ont aussi contribué à présenter une programmation incontournable dans nos salles et sur l'esplanade.

En accentuant son rôle de diffuseur, la Place des Arts a mis à l'affiche un nombre de plus en plus grand de spectacles qui enrichissent notre offre culturelle en plus d'obtenir la cote auprès du public. La Place des Arts entend développer davantage cette avenue dans l'avenir et offrir une plus grande diversité de spectacles qui puisse satisfaire les attentes d'un large public et combler la nouvelle disponibilité créée à compter de la saison artistique 2011-2012 par le départ de l'Orchestre symphonique de Montréal vers la nouvelle salle de concert.

Notre rôle d'animateur culturel sera aussi plus important dans les années à venir avec une nouvelle programmation qui créera une ambiance unique dans ce lieu totalement transformé qu'est le Grand Foyer culturel. Cette grande place publique intérieure, au cœur du Quartier des spectacles, pourra accueillir des spectacles, des conférences, des expositions et des prestations diverses en plus de nous permettre d'améliorer les services à notre clientèle par une billetterie plus accessible, de nouvelles aires de restauration et une meilleure identification des lieux.

Le défi financier des prochaines années sera aussi très grand car notre organisation devra, comme les autres institutions gouvernementales, faire face à des compressions budgétaires imposées par le gouvernement dans le but d'améliorer les finances publiques. La Société fera sa part, certes, mais elle devra augmenter ses revenus autonomes qui représentent déjà plus de 80 % de son budget de fonctionnement. Elle devra réduire ses dépenses mais aussi, faire appel de plus en plus au financement privé. À ce sujet, je souhaite remercier la Fondation de la

Place des Arts qui, pour la deuxième année consécutive, a fait un don de 250 000 \$ à la Société pour appuyer ses programmes d'éducation et de sensibilisation des publics, particulièrement le jeune public, aux différents arts de la scène.

En cours d'année, le gouvernement a, sur la recommandation du conseil d'administration, manifesté sa confiance à Marie Lavigne en renouvelant son mandat à titre de présidente-directrice générale. Il me faut aussi adresser à Marie Lavigne toute ma reconnaissance pour le projet du Grand Foyer culturel qu'elle a porté, depuis ses tout débuts, avec une ferveur contagieuse. Un grand merci s'adresse également à toute l'équipe de direction de la Place des Arts qui a réussi, en cette année charnière, à garder le cap sur les objectifs du plan stratégique.

Je profite également de l'occasion pour remercier le conseil d'administration pour veiller à la réalisation du mandat artistique et culturel de la Place des Arts, et qui y a travaillé avec compétence et efficacité, dans un souci de transparence.

Enfin, je désire souhaiter la bienvenue, au sein du conseil d'administration, à une nouvelle administratrice, Danielle Laramée, féliciter mes collègues du conseil d'administration qui ont vu leur mandat renouvelé, soit Sylvie Chagnon, Rachel H. Renaud, Frédérique Cardinal, Margie Gillis et Denis Piché, et remercier tout aussi chaleureusement ceux qui poursuivent leur mandat, Michel Tourangeau et Louise Sicuro. Chacun a contribué, par son travail bénévole irréprochable, à la concrétisation de grands projets cette année.

Président



Jean Laurin est président et chef de la direction d'Investissements Devencore inc. dont le siège social est situé à Montréal. Il est membre de la World Presidents' Organization. Fort engagé dans sa communauté, il est président de la Fondation de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, membre du comité exécutif de la Fondation de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont, membre du comité exécutif de la Fondation de l'Université du Québec à Montréal et membre de la Fondation de la Place des Arts.

Nomination : Membre : 1^{er} février 2006. **Président :** 29 avril 2009. **Fin du mandat :** 28 avril 2012

Vice-président



Michel Tourangeau est avocat et associé du cabinet Lapointe Rosenstein Marchand Melançon où il pratique le droit commercial, corporatif et immobilier. Très impliqué au sein de la communauté des affaires, il est membre du comité exécutif et gouverneur de la Chambre de commerce et d'industrie de l'Est de Montréal, président de la Caisse Desjardins de Mercier-Rosemont, vice-président du conseil de Desjardins Gestion d'actifs inc. et vice-président du Conseil des représentants Desjardins - Région Est de Montréal. Il est également vice-président de la Fondation de l'Hôpital Louis-H. Lafontaine et membre fondateur du Réseau des gens d'affaires de l'Est de Montréal.

Nomination : 8 novembre 2006. **Fin du mandat :** 7 novembre 2010

Membres



Frédérique Cardinal est vice-présidente de l'organisme Opération Enfant Soleil. Précédemment, elle a été directrice principale, Partenariats corporatifs, chez TELUS et directrice du développement financier de Leucan. Pendant 20 ans, elle a oeuvré au sein des équipes de communications, de marketing et des relations communautaires du Club de hockey Canadien. Son rôle fut déterminant dans la mise sur pied et le développement de la Fondation des Canadiens pour l'enfance.

Nomination : 8 novembre 2006. **Fin du mandat :** 21 octobre 2013



Sylvie Chagnon est étroitement liée à la gestion des dons corporatifs de Lallemand inc. Elle est membre du conseil d'administration du Musée McCord, de la Fondation de l'Hôpital St. Mary et de la Fondation de la Place des Arts. Elle a été associée aux Grands Ballets canadiens de Montréal en tant que membre du conseil d'administration et présidente des Amis des Grands. Elle a siégé au conseil de la Fondation du cancer du sein de Montréal et est cofondatrice du programme Sérénité. Elle a participé activement à d'importantes collectes de fonds pour ces organismes.

Nomination : 8 novembre 2006. **Fin du mandat :** 21 octobre 2013



Margie Gillis est une danseuse et chorégraphe reconnue mondialement. Directrice artistique de la Fondation de danse Margie Gillis, elle a créé de nombreuses œuvres chorégraphiques et présenté des spectacles en Europe, au Moyen-Orient et en Amérique. On lui a décerné le titre honorifique d'ambassadrice culturelle pour le Canada et le Québec. Pour ses réalisations exceptionnelles comme interprète et chorégraphe, elle a été décorée de l'Ordre du Canada et a été faite Chevalière de l'Ordre national du Québec en plus d'avoir reçu de nombreux prix et bourses.

Nomination : 1^{er} février 2006. **Fin du mandat :** 14 avril 2014



Danielle Laramée est associée, responsable de la pratique Capital Humain au cabinet Ernst & Young. Chef de file au Canada dans son domaine, elle a été très active au sein de l'Ordre des comptables agréés du Québec, de l'Institut canadien des comptables agréés et de l'Association de planification fiscale et financière. Elle a été membre du conseil d'administration du Conseil canadien des normes. Elle a été chargée de cours à l'UQAM et animatrice de cours à HEC Montréal. Elle est impliquée au sein de nombreux organismes de bienfaisance et siège au conseil d'administration de la Fondation de l'UQAM.

Nomination : 16 septembre 2009. **Fin du mandat :** 16 septembre 2013



Marie Lavigne est présidente-directrice générale de la Société de la Place des Arts de Montréal. Elle a exercé diverses fonctions d'administratrice au gouvernement du Québec, notamment comme présidente-directrice générale du Conseil des arts et des lettres du Québec et présidente-directrice générale du Conseil du statut de la femme. Elle siège au comité exécutif du Partenariat du Quartier des spectacles.

Nomination : 4 décembre 2007. **Fin du mandat :** 8 octobre 2013



Denis Piché est vice-président et administrateur, conseiller en placement chez RBC Dominion valeurs mobilières. Il est Fellow de l'Institut canadien des valeurs mobilières. Il a siégé, à divers titres, à de nombreux conseils d'administration dont ceux de la Fondation des maladies du cœur région des Moulins, de la Fédération des clubs des initiés du Québec et de la Fondation du Collège Regina Assumpta. Il est membre du conseil d'administration de Laval Technopole, premier vice-président de la Fondation de la Cité de la Santé de Laval et vice-président de la Fondation de la Place des Arts.

Nomination : 8 novembre 2006. **Fin du mandat :** 14 avril 2014



Rachel H. Renaud est directrice principale de la Fondation Roasters. Elle consacre une partie importante de ses activités à sensibiliser les individus, les gens d'affaires, les fondations et les gouvernements à l'importance de la philanthropie et à ses répercussions sur la communauté. Elle est membre du conseil d'administration de la Fondation de l'Hôpital St. Mary, de la Fondation Toujours ensemble, de la Fondation de l'Hôpital Sainte-Justine et du Centre d'innovation en formation infirmière de l'Université de Montréal. Elle est aussi membre de plusieurs associations du domaine philanthropique.

Nomination : 8 novembre 2006. **Fin du mandat :** 14 avril 2014



Louise Sicuro est présidente-directrice générale de Culture pour tous, un organisme voué à la démocratisation de la culture. Elle est la fondatrice et l'âme dirigeante des Journées de la culture depuis leur fondation en 1997. Activiste culturelle, elle est profondément engagée à faire mieux comprendre l'importance d'un accès généralisé des citoyens aux arts et à la culture. Elle est membre de la Fondation de la Place des Arts, du comité exécutif de la Conférence régionale des élus de Montréal et du conseil d'administration de Culture Montréal.

Nomination : 8 novembre 2006. **Fin du mandat :** 7 novembre 2010

Activités du conseil d'administration

La Société de la Place des Arts de Montréal est un organisme relevant du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec. Elle est administrée par un conseil formé de 11 membres. Un poste d'administrateur est vacant.

Cette année, la Société a accueilli, au sein de son conseil, une nouvelle administratrice et les mandats de six administratrices et administrateurs ont été renouvelés. Ainsi, le 16 septembre 2009, Danielle Laramée, comptable agréée, a été nouvellement nommée pour un mandat de quatre ans. Le 21 octobre 2009 et le 14 avril 2010, les mandats de Frédérique Cardinal et Sylvie Chagnon de même que ceux de Margie Gillis, Rachel H. Renaud et Denis Piché ont été renouvelés respectivement pour une période de quatre ans. Le 23 juin 2010, Marie Lavigne a été nommée de nouveau membre du conseil et présidente-directrice générale pour une période de trois ans à compter du 9 octobre 2010. Jean Laurin, président du conseil, Michel Tourangeau, vice-président et Louise Sicuro ont poursuivi leur mandat.

Conformément à la *Loi sur la Gouvernance*, le conseil d'administration s'est doté d'un comité de gouvernance et d'éthique, d'un comité de vérification et d'un comité des ressources humaines. Le conseil a formé d'autres comités pour l'étude de questions particulières pour faciliter le bon fonctionnement de la Société, soit un comité exécutif, un comité de planification et développement stratégique ainsi qu'un comité d'aménagement et de suivi des grands travaux.

Renseignement sur le fonctionnement du conseil et de ses comités

Au cours de l'exercice 2009-2010, le conseil d'administration a tenu sept réunions. La présence des membres est assidue à toutes les réunions. Les administratrices et administrateurs ont procédé au début de l'année financière, à l'évaluation des modes de fonctionnement du conseil, des comités auxquels ils participent et à leur autoévaluation. Dans un souci d'amélioration continue, sur la recommandation du comité de gouvernance, une formation spécialisée pour administrateurs de sociétés est offerte aux membres. Cette année, deux membres du conseil ont complété leur certification en gouvernance de sociétés offerte par le Collège des administrateurs de sociétés affilié à l'Université Laval. Deux autres membres sont inscrits à ce programme et complèteront leur formation en 2011.

Le comité de vérification a tenu trois réunions. Son mandat consiste notamment à examiner les états financiers vérifiés, le rapport annuel et les autres rapports financiers de la Société pour recommandation et approbation au conseil. Il a aussi le mandat d'examiner des travaux de vérification interne. Il a également pour fonction de s'assurer que soit mis en place un processus de gestion des risques pour la Société et de suivi des politiques d'encadrement. Pour l'assister dans cette démarche, cette année, la Société a retenu la firme Raymond Chabot Grant Thornton. Les principaux risques pour lesquels la Place des Arts doit prévoir la mise en place de contrôles supplémentaires ont été identifiés; un projet de politique de gestion des risques a également été élaboré.

Le comité des ressources humaines s'assure de la mise en place des politiques concernant les ressources humaines. Il a tenu quatre réunions. Il a procédé à la révision des politiques des ressources humaines visant la prévention et le contrôle de la violence et le harcèlement au travail, la sécurité informatique, la dotation des ressources humaines et la convention de confidentialité et de non-divulgaration et proposé leur adoption au conseil. De plus, il a analysé le plan de relève, procédé à la révision des conditions de travail des employés de l'administration et proposé le profil de compétence et d'expérience pour la nomination du président-directeur général. Toutes ces politiques et conditions ont été adoptées par le conseil au cours de la dernière année.

Les membres de comité exécutif sont les mêmes que ceux du comité des ressources humaines. Le comité exécutif a tenu cinq réunions et exercé les pouvoirs de gestion administrative du conseil entre les séances. Le comité exécutif s'est adjoint un cinquième membre pour former le comité d'aménagement et de suivi des grands travaux. Ce comité a tenu cinq réunions et a le mandat d'analyser notamment les rapports concernant le suivi des travaux majeurs de réaménagement du Grand Foyer culturel, le respect des échéanciers et le contrôle des coûts. Il présente un résumé de ses travaux à chaque séance du conseil.

Le comité de planification et développement stratégique a tenu trois réunions. Il a étudié le plan d'activité 2009-2010, le rapport annuel et plus particulièrement les enjeux de programmation des grandes et petites salles, et du Grand Foyer culturel, et fait ses recommandations au conseil.

L'an dernier, le comité de gouvernance a complété la mise en œuvre de la *Loi sur la Gouvernance*. Cette année, le comité devait analyser le projet de refonte du code d'éthique des employés de la Société. Cette refonte sera soumise à l'attention du comité dès l'automne 2010 pour étude et recommandation au conseil.

La Société pilote actuellement d'importants dossiers qui ont requis une grande disponibilité de la part des membres du conseil. Les membres du conseil, outre les séances du conseil, participent aux travaux d'un ou deux comités de façon soutenue. Au total, incluant les réunions du conseil et des divers comités, les membres ont siégé à 26 reprises au cours de la dernière année.

Les membres du conseil ne reçoivent aucune rémunération et agissent tous bénévolement. La rémunération de la présidente-directrice générale est établie par décret.

Enfin, quatre membres du conseil de la Place des Arts siègent au conseil de la Fondation de la Place des Arts.

Comités du conseil d'administration

Comité de gouvernance et d'éthique

Michel Tourangeau, président
Sylvie Chagnon
Frédérique Cardinal

Comité de vérification

Denis Piché, président
Sylvie Chagnon
Danielle Laramée
Michel Tourangeau, membre *ad hoc*
Louise Sicuro, membre *ad hoc*

Comité des ressources humaines et comité exécutif

Jean Laurin, président
Michel Tourangeau
Rachel H. Renaud
Marie Lavigne

Direction de la Place des Arts

Marie Lavigne, présidente-directrice générale
Michel Gagnon, directeur de la programmation
Michel Grégoire, directeur des finances et de l'administration
Carmen Boily, directrice de la billetterie en remplacement d'Esther Carrier en congé de maternité
Monique Lacas, directrice des services à la clientèle
Denise Melillo, directrice des relations publiques et du développement
Geneviève Pichet, secrétaire du conseil et conseillère juridique
Luc Plamondon, directeur artistique du Grand Foyer culturel
Yvon Richard, directeur de la gestion des immeubles
Danielle Saint-Denis, directrice du marketing et de la promotion culturelle
Yves Bérubé, directeur de projets pour la nouvelle salle de concert

Comité de planification et développement stratégique

Louise Sicuro, présidente
Margie Gillis
Marie Lavigne

Comité d'aménagement et de suivi des grands travaux

Jean Laurin, président
Michel Tourangeau
Frédérique Cardinal
Rachel H. Renaud
Marie Lavigne



Bilan des activités



Marie Lavigne | présidente-directrice générale



Un lieu ouvert sur la création

En choisissant la Place des Arts, cette année encore, les spectateurs ont confirmé leur choix sans équivoque pour la qualité exceptionnelle et la diversité de notre programmation. Une réussite en tous points car malgré le réaménagement des espaces intérieurs, le nombre et la qualité des spectacles présentés étaient au rendez-vous. Aujourd'hui, la Place des Arts est heureuse d'offrir, dans l'ancien Hall des Pas perdus, un espace d'accueil et une grande place publique intérieure où visiteurs et spectateurs sont chaque jour conviés à vivre une expérience culturelle renouvelée.

Chef de file de la diffusion des arts de la scène

La Place des Arts demeure le chef de file au Québec dans la diffusion des arts de la scène. Pendant la saison artistique 2009-2010, elle a offert 1077 spectacles et événements privés, un nombre équivalent à celui de la saison précédente pour un bilan qui dépasse l'objectif annuel de 950 représentations. En tout, 907 456 spectateurs ont fréquenté ses cinq salles de spectacles, une fréquentation qui se maintient par rapport à l'an dernier et plus élevée que l'objectif annuel de 850 000 spectateurs. Le taux moyen d'assistance aux spectacles est demeuré le même, à 75%. Néanmoins, nous enregistrons une légère baisse du public de l'ordre de 2%. Le ralentissement économique de 2009 avait fait craindre le pire aux compagnies résidentes et aux producteurs de spectacles : globalement le public des quatre compagnies résidentes a été fidèle et le rôle proactif de la Société en matière de programmation a permis de maintenir sensiblement le même niveau d'activité dans nos salles.

Les spectacles de variétés, qui regroupent la chanson, la musique populaire, l'humour et les comédies musicales, ont attiré le plus grand nombre de spectateurs soit 32% de la totalité des spectateurs excluant les locations privées. Les concerts de musique classique suivent avec un pourcentage de 22%, le théâtre avec 16%; la danse attire 12,5% de l'auditoire alors que l'opéra a pour sa part compté pour 8% de la totalité des spectateurs de la saison.

La Place des Arts : un rôle accru dans la diffusion

La Place des Arts a accru, ces dernières années, son rôle de diffuseur par l'élaboration de séries, par l'achat, la coproduction ou la présentation de spectacles. En 2009-2010, elle a été associée à 292 représentations d'une grande diversité, destinées à un public de tous les âges. Ce chiffre représente 28% de l'ensemble de la programmation dans nos salles.

Sensible aux courants et aux pratiques culturelles novatrices, la programmation de la Cinquième Salle – conçue en bonne partie par la Place des Arts – est représentative à cet égard : la Place des Arts a réussi, par une programmation d'avant-garde, à faire de la Cinquième Salle une adresse bien établie en création qui offre maintenant six fois plus de représentations qu'il y a dix ans, et accueille un nombre de spectateurs qui est passé de 7 000 à près de 43 000 cette année.

En 2009-2010, la saison de la Cinquième Salle a donné lieu à de nombreuses coproductions avec la Place des Arts : en danse, *Ulysse*, *Nous et les Sirènes* de Système D / Dominique Porte, *Boa Goa* de Pigeons International, et *E12* de La Otra Orilla; en théâtre, *Une maison propre* du Théâtre de l'Opsis, et *Billie Twinkle*, *Requiem for a Golden Boy* du célèbre créateur et marionnettiste canadien, Ronnie Burkett. La Place des Arts a fait venir trois spectacles de compagnies australiennes : *The Age I'm In*, de la compagnie Force majeure, *Construct* de la chorégraphe Tanja Liedtke, et *Roadkill* du collectif

Splintergroup. Finalement, la saison de la Cinquième Salle a fait place à la relève avec la présentation de l'atelier chorégraphique des Grands Ballets canadiens de Montréal et du spectacle de Rubberbandance qui a bénéficié d'une résidence dans nos lieux.

La Place des Arts a également contribué, par la coprésentation ou la coproduction de spectacles, à susciter l'intérêt d'un nombre important de spectateurs dans ses grandes salles. Au Théâtre Maisonneuve, elle a accueilli des créations québécoises, à commencer par *Nebbia* du Cirque Éloize et du Teatro Sunil, ainsi que *Paradis Perdu*, une odyssée musicale signée Dominic Champagne, Jean Lemire et Daniel Bélanger. En collaboration avec Danse Danse et le Sadler's Wells Theatre, étaient présentées *Sutra*, la toute dernière création du chorégraphe Sidi Larbi Cherkaoui, un ballet pour moines bouddhistes maîtres de kung-fu, de même que la compagnie de danse brésilienne, Grupo Corpo.

À la Salle Wilfrid-Pelletier, la Place des Arts a présenté la troupe des Imperial Ice Stars venue faire des prouesses sur un anneau de glace artificielle avec *Cendrillon sur glace*. Des productions étrangères comme Yamato, les tambours du Japon, Lado, l'ensemble national de danse folklorique de la Croatie et la compagnie de danse afro-cubaine Litz Alfonso Dance Cuba, ont aussi été remarquées. Ainsi, au chapitre des achats de spectacles nationaux et internationaux, la Place des Arts a dépassé ses objectifs de l'année.

L'Amphithéâtre de Lanaudière, dont la dénomination est devenue l'Amphithéâtre

1. Six dances (Sojié Kyjiän) – Les Grands Ballets canadiens de Montréal. Photo : © Pascale Simard
2. Pagliacci – Opéra de Montréal. Photo : © Yves Renaud
3. Alain Lefèvre – Orchestre symphonique de Montréal. Photo : © Caroline Bergeron
4. Une maison face au nord – DUCEPPE. Photo : © François Brunelle

Fernand-Lindsay en l'honneur de son fondateur, a pour sa part accueilli la 33^e édition du Festival de Lanaudière qui a présenté 18 concerts et films. S'y sont produits de grands artistes et ensembles dont l'Orchestre symphonique de Montréal, l'Orchestre symphonique de Pittsburgh et le Deutsche Kammerphilharmonie Bremen d'Allemagne devant 36 708 spectateurs. En outre, la Société est coprésentatrice de la série de films sur la musique. La Place des Arts n'a pu reconduire, cette année, le festival *Les Dyades* qu'elle avait élaboré avec le Centre culturel de Joliette, faute de soutien financier suffisant pour assurer sa pérennité.

Les compagnies résidentes : une programmation riche

Les programmations des compagnies résidentes continuent d'enrichir l'offre culturelle de la Place des Arts et d'obtenir la cote auprès des spectateurs. Au cours de la saison, l'Orchestre symphonique de Montréal, l'Opéra de Montréal, les Grands Ballets canadiens de Montréal et la compagnie de théâtre DUCEPPE ont attiré 45 % de la totalité des spectateurs. Ces compagnies ont offert 327 représentations et répétitions publiques, soit 31 % de l'ensemble de la programmation de la Place des Arts.

Pour sa 76^e saison, l'Orchestre symphonique de Montréal a proposé une programmation renouvelée mais tout aussi exigeante, sous la direction de son réputé maestro, Kent Nagano. Solidement ancré dans la musique et la culture française, le répertoire de la saison 2009-2010 a aussi fait place à la grande tradition classique viennoise et particulièrement aux symphonies de Ludwig Van Beethoven. En ouverture de saison, l'Orchestre a présenté *La Grande Messe des morts* d'Hector Berlioz alors que la *Neuvième Symphonie* de Mahler y a mis un point d'orgue. L'Orchestre a également invité des chefs de haut rang dont Michel Plasson et Valery Gergiev. De grands noms de la scène musicale internationale comme le pianiste chinois Lang Lang et le violoniste russe Vadim Repin ont aussi eu leur place au palmarès des soirées inoubliables. Des artistes canadiens

de renom ont été invités par l'Orchestre et parmi eux, le pianiste Marc-André Hamelin, le violoniste Alexandre Da Costa et les chanteuses Suzie Leblanc et Karina Gauvin. Le pianiste Alain Lefèvre a également présenté, en grande première montréalaise, le *Concerto n° 4* du compositeur québécois André Mathieu.

L'Opéra de Montréal a souligné sa 30^e saison avec faste, sous la direction artistique de Michel Beaulac. La saison s'est ouverte avec un programme double, *Pagliacci* de Leoncavallo et *Gianni Schicchi* de Puccini, dans deux nouvelles productions. *La Flûte enchantée* de Mozart suivait dans le calendrier, puis *Simon Boccanegra* de Verdi, cette dernière dans une nouvelle production également. *Cendrillon*, de Massenet, a été présentée pour la première fois à Montréal depuis 1912, dans une toute nouvelle production. *Tosca*, de Puccini, qui lançait la compagnie le 30 janvier 1980, a été recréée dans un nouvel écrin. Enfin, l'Opéra a présenté, à la Salle Wilfrid-Pelletier, un gala bénéfique pour ses 30 ans qui a réuni une pléiade d'artistes lyriques.

Les Grands Ballets canadiens de Montréal ont souligné de leur côté les dix années de Gradimir Pankov à titre de directeur artistique. Pour sa 53^e saison, la compagnie a donc présenté les coups de cœur de son directeur : *Roméo et Juliette*, de Jean-Christophe Maillot; *Minus One*, du chorégraphe Ohad Naharin; une Soirée Kilián avec *Symphonie de psaumes*, *Bella Figura* et *Six Dances*, du chorégraphe Jiri Kilián, en plus d'offrir, en première nord-américaine, *La Sylphide* du Ballet du Guangzhou. *Casse-Noisette*, de Fernand Nault, a également été à l'affiche pendant 17 représentations, en décembre.

Pour sa 37^e saison, la compagnie de théâtre DUCEPPE, animée par son directeur artistique Michel Dumont, a présenté une année théâtrale d'une rare richesse avec cinq créations signées de la main de cinq auteurs québécois : Michel Tremblay a abordé, dans *Fragments de mensonges inutiles*, la délicate question des préjugés; Jan-Rock Gaudreault,

avec *Une maison face au nord*, a exploré le thème de la détresse des hommes; Sébastien Harrison, dans *L'Espérance de vie des éoliennes*, a dépeint les contradictions du Québec d'aujourd'hui; Serge Boucher, qui a écrit *Excuse-moi*, a alimenté une réflexion sur le temps qui passe et finalement, Stéphane Brulotte a proposé une comédie historique avec *Une partie avec l'empereur*.

Accueil de producteurs : diversité et pluralité des genres

Plus d'une centaine de producteurs qui offrent des spectacles dans une pluralité de genres artistiques choisissent les salles de la Place des Arts. Pour la saison 2009-2010, ils ont offert 426 représentations, soit 41 % de la programmation totale. Ces spectacles représentent autant de catégories et de genres divers : musique classique, chanson, musique populaire, humour, danse, jazz, blues, musique du monde, cinéma, comédie musicale ou encore spectacle littéraire et conférence. Soulignons notamment l'Orchestre Métropolitain, dont le chef Yannick Nézet-Séguin est considéré comme l'un des chefs les plus prometteurs de l'heure, a offert, cette année encore, une série de concerts chez nous.

La Place des Arts demeure aussi le lieu rassembleur par excellence pour les festivals montréalais. Ainsi, le Festival International de Jazz de Montréal a offert 51 spectacles dans nos salles et le Festival Juste pour rire en a présenté 57, en plus de s'installer, pour la première fois de son histoire, sur l'esplanade. Tout au long de l'année, de nombreux autres festivals ont élu domicile dans nos espaces. Les FrancoFolies de Montréal, Montréal en lumière, le Festival du Monde arabe de Montréal, le Festival Les Coups de Théâtre, le Festival TransAmériques, le Festival des films du monde, le Festival international du film sur l'art, le festival de films Fantasia, le Festival international de la littérature et le Festival international des musiques militaires de Québec – un nouveau-venu à Montréal – ont tous été présents à la Place des Arts en 2009-2010.



La sensibilisation et le développement de publics

La démocratisation culturelle et l'accessibilité aux arts sont au cœur du mandat artistique de la Place des Arts. Activités gratuites, événements extérieurs et séries pour le jeune public sont autant de moyens déployés pour assumer ce rôle pleinement.

Tout au long de l'année, 242 activités ont été présentées dans le cadre des divers programmes d'accessibilité aux arts et à la culture. Ainsi, 51 jours d'animation ont pu avoir lieu malgré les travaux d'aménagement du Grand Foyer culturel et de l'esplanade. La Place des Arts a offert un volet réduit mais toujours aussi stimulant et innovateur lors des Journées de la culture et de la Nuit blanche.

De nombreux partenaires ont appuyé les divers programmes d'accessibilité aux arts et à la culture : la Société Pro Musica pour la présentation de la série les Mélodînes, les Capteurs de mots pour le Studio littéraire, et la Société pour l'avancement de la chanson d'expression française pour Ma première Place des Arts.

Une esplanade en mouvement

L'utilisation des installations extérieures de la Place des Arts et de son esplanade par les partenaires a été fructueuse : les espaces ont été occupés pendant 41 jours alors que l'objectif était fixé à 40 jours. Dès la fin du printemps, des partenaires majeurs ont présenté de grands événements sur notre site. Nouveau venu sur l'esplanade, le Festival Juste pour rire a occupé avec succès le site pendant neuf journées. Le Festival International de Jazz de Montréal, les FrancoFolies de même que le Festival des films du monde ont également été présents malgré des espaces réduits à cause des deux chantiers sur le site.

Des spectacles pour le jeune public

La série PDA Junior continue de présenter, la fin de semaine, de septembre jusqu'à la mi-mai, des spectacles conçus pour l'enfance et la jeunesse. Dédiée principalement aux jeunes de 3 à 12 ans, la programmation

comprenait, cette saison, 28 spectacles de divers genres en musique, théâtre, cinéma, conte et chanson. Cette série a été créée en partenariat avec les compagnies résidentes, le Festival Les Coups de théâtre, les Jeunes musicales du Canada et divers autres producteurs. Ces spectacles sont offerts dans un très large éventail de prix et, dans certains cas, gratuitement. Le taux d'assistance moyen de la série a été de 71 %, un pourcentage supérieur à l'objectif de 65 %. Un succès sur toute la ligne !

Des équipements qui répondent aux normes internationales

Toujours soucieuse d'offrir des équipements à la fine pointe, la Place des Arts a modernisé des équipements techniques et scéniques et procédé à l'achat de certains autres, notamment pour le Théâtre Maisonneuve.

Les investissements les plus importants ont été faits du côté de l'aménagement du Grand Foyer culturel. Tout au long de l'exercice 2009-2010, les espaces et couloirs intérieurs se sont transformés. Le Hall des Pas perdus est maintenant devenu un espace culturel, une grande place publique intérieure où l'animation sera omniprésente dès la fin des travaux.

Inaugurée en décembre 2009 devant la Salle Wilfrid-Pelletier, la nouvelle billetterie bénéficie maintenant d'une visibilité beaucoup plus importante auprès des spectateurs et des passants. Les différentes entrées des salles de spectacle dévoilent une enseigne qui permet de reconnaître plus aisément les lieux. L'impressionnante marquise de la Salle Wilfrid-Pelletier est une invitation au spectacle. Une nouvelle salle a été aménagée pour y présenter à la fois des expositions thématiques et y tenir des événements privés.

Place Deschamps offre une nouvelle aire de restauration pour répondre aux besoins des spectateurs et visiteurs. Situé tout à côté de l'œuvre de Pierre Granche qui est

maintenant mise en valeur, le restaurant possède une petite scène où seront offertes diverses prestations.

L'affichage multimédia avec écrans numériques est également omniprésent dans les espaces intérieurs ce qui ajoute à la modernité des lieux en plus de multiplier les supports médiatiques sur lesquels on trouve un visuel relatif aux diverses disciplines artistiques, à la promotion de spectacles et aux annonces publicitaires. Enfin, le projet a permis de doter la Place des Arts d'une marquise sur la rue Sainte-Catherine qui identifie les lieux à la mesure de son statut de plus important diffuseur en arts de la scène au Québec.

La Place des Arts a également procédé à des travaux sur son esplanade, certains en concordance avec le réaménagement des espaces intérieurs – pour les nombreux puits de lumière notamment.

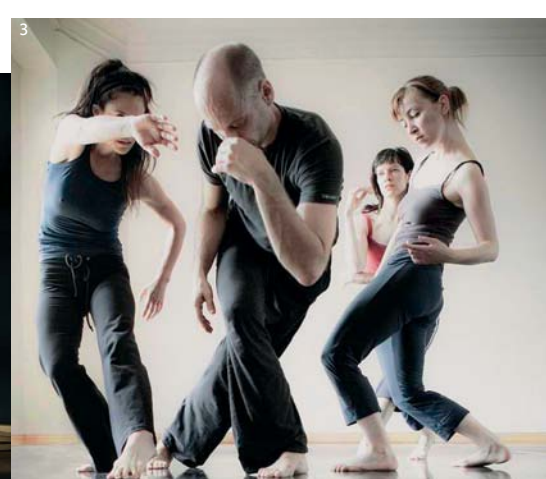
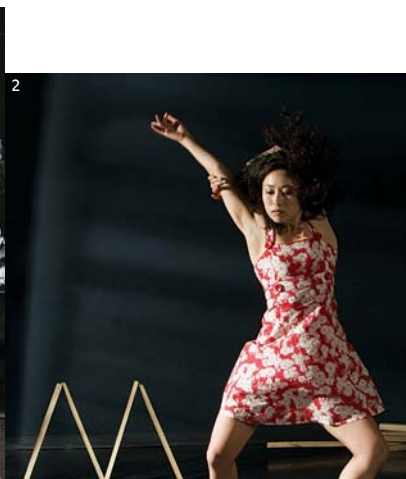
Par ailleurs, le chantier de la nouvelle salle de concert construite selon la formule d'un partenariat public privé s'est poursuivi dans le quadrilatère de la Place des Arts ; ce nouvel équipement culturel sera inauguré à l'automne 2011. Afin d'être en mesure de fournir l'énergie à la nouvelle salle, la Place des Arts a amorcé la mise à niveau de ses systèmes de refroidissement et des chaudières.

Enfin, la Place des Arts a procédé à des travaux de réparation de toitures de l'Amphithéâtre Fernand-Lindsay, à Joliette, en plus d'aménager un débarcadère des autobus permettant une accessibilité plus grande et sécuritaire.

Une implication plus forte dans la communauté

Toujours à l'avant-plan du développement de Montréal, métropole culturelle, la Place des Arts a participé à de nombreux forums, colloques, rencontres de travail et réunions d'affaires avec des partenaires majeurs. Avec un siège au comité exécutif du Partenariat

1. Littoral (Le Sang des promesses). Wajdi Mouawad – Festival TransAmériques. Photo : © Jean-Louis Fernandez
2. Construct. Tania Liedtke – Place des Arts. Photo : © Chris Herzfeld
3. Ulysse, nous et les sirènes, Système D / Dominique Porte – Place des Arts. Photo : © René Foley





4



5



6

du Quartier des spectacles, la Place des Arts a participé de près au développement de l'organisation et à sa programmation au cœur de la ville. La Société est aussi active à la Corporation de développement urbain du Faubourg Saint-Laurent.

La Place des Arts a également participé au comité culture de Tourisme Montréal avec qui elle a travaillé à l'élaboration du Plan stratégique du tourisme culturel pour la métropole. La Place des Arts siège aussi au conseil d'administration de la Vitrine culturelle, un acteur qui sera de plus en plus une source d'information intégrée pour le tourisme.

Renforcer notre image publique

Les travaux du Grand Foyer culturel et ceux réalisés par la Ville de Montréal dans les rues avoisinantes en vue d'aménager le Quartier des spectacles ont engendré des changements d'habitudes pour nombre de nos usagers. Avec comme objectif de placer les spectateurs et les usagers au cœur de nos préoccupations, la Place des Arts a mis sur pied une grande campagne d'information sous le vocable *La Place des Arts se transforme... et vous informe* afin d'aviser les divers publics sur la nature du projet, se positionner comme un partenaire important du développement de Montréal, et soutenir une mobilisation favorable au projet.

Le projet d'aménagement intérieur a bénéficié d'une couverture médiatique appréciable en plus de permettre à la Place des Arts de mettre de l'avant le bilan de ses activités. D'autres interventions ont donné des occasions de sensibiliser les partenaires, les résidents et certains groupes cibles à la mission, au rôle et aux projets de développement de la Société.

La Place des Arts a également continué d'augmenter sa visibilité sur différentes plateformes dont son *Magazine*, son site Internet et les médias sociaux avec des inscriptions à des pages comme Facebook et Twitter. L'achalandage sur son site Internet continue de progresser de même que les abonnements à l'Infolettre mensuelle et ces performances à la hausse sont attribuables à l'amélioration continue du référencement du site, soit l'accroissement des liens externes pointant vers l'adresse laplacedesarts.com.

Un achalandage touristique

La Place des Arts s'est fixée comme objectif d'accroître le nombre de touristes sur ses lieux et à cette fin, elle travaille en étroite collaboration avec Tourisme Montréal dans le but de créer et de s'intégrer à des projets de grande envergure susceptibles d'attirer de telles clientèles.

La majorité des spectateurs de la Place des Arts provient de l'île de Montréal. Un grand nombre vient d'ailleurs au Québec et de l'étranger. Bien entendu, la Place des Arts continue d'être un lieu fréquenté par les touristes, notamment en période de grands festivals.

En outre, afin d'augmenter notre visibilité auprès de la clientèle touristique, une entente a été conclue avec Tourisme Québec et son site bonjourquebec.com qui affiche un hyperlien pointant vers la page de réservation de billets de spectacles de la Place des Arts.

Une organisation performante

Au plan de la gestion administrative, la Place des Arts a élaboré une politique de gestion des risques. Cette politique s'applique à tous les secteurs d'activité de la Société. Elle couvre les différentes catégories de risques de l'organisation, qu'ils soient stratégiques, opérationnels, financiers ou de projet. Un plan d'action découlant de cette politique sera élaboré au cours de la prochaine année.

Un environnement de travail valorisant

La Société se veut une organisation où l'environnement de travail est valorisant pour son personnel et ses partenaires. Tout au long de l'année, le personnel a dû composer avec les aléas des travaux d'aménagement du Grand Foyer culturel et ceux d'infrastructures dans les rues autour de la Place des Arts. À ce chapitre, la Place des Arts a mis en place une série de mesures et d'initiatives pour offrir un appui et motiver les équipes internes. La diffusion de bulletins d'information et d'articles dans le journal des employés a permis à la fois de susciter une adhésion au projet tout en relayant des renseignements essentiels pour mieux guider le public.

Ainsi, tous y ont mis les efforts nécessaires afin de faciliter l'accès à nos lieux, favoriser une circulation efficace, assurer la sécurité, maintenir nos activités et celles des commerçants dans les aires publiques et accueillir les spectateurs avec professionnalisme. La Place des Arts a également soutenu la formation du personnel en conformité avec la Loi du 1 % en plus de déposer un Plan d'action à l'égard des personnes à mobilité réduite. La Société a aussi assuré un suivi au Plan d'égalité en emploi.

Côté relations de travail, des négociations ont été entreprises avec le personnel d'accueil ainsi que les habilleurs en vue du renouvellement de la convention collective. En outre, la Place des Arts a procédé à la révision des conditions de travail des employés de l'administration. La Place des Arts a également mis en œuvre l'un des deux de son Plan d'action de développement durable ; à souligner, l'engagement des résidents, locataires et commerçants aux diverses activités.

Un service de qualité, au cœur de nos préoccupations

En terminant, il convient ici de souligner combien à la fois l'ensemble des directions de la Place des Arts et toutes leurs équipes sont demeurées constamment préoccupées par le service à la clientèle. Tous ont fourni des efforts immenses afin de faire de la Place des Arts un endroit accueillant. D'ailleurs, un sondage effectué auprès de notre clientèle pendant l'année en fait foi. Les répondants ont révélé, dans une proportion de 97 %, que l'expérience générale à la Place des Arts était très satisfaisante et assez satisfaisante. Le sondage nous a également permis de recueillir de nombreux commentaires sur l'ensemble des services offerts à la clientèle que ce soit par le personnel d'accueil, des bars, de la billetterie, du stationnement ou des services de sécurité. Ces commentaires ont été accueillis avec une très grande ouverture et une volonté manifeste d'améliorer sans cesse nos services.

Aujourd'hui, la Place des Arts est plus que jamais apte à offrir aux artistes, clients, partenaires et citoyens du Québec une institution culturelle à l'image de l'effervescence et de la création artistique qui caractérisent Montréal et son Quartier des spectacles.

Statistiques



Les salles de la Place des Arts et leur utilisation* Saison 2009-2010

	Salle Wilfrid-Pelletier		Théâtre Maisonneuve		Théâtre Jean-Duceppe	
	Nombre de représentations	Nombre de spectateurs	Nombre de représentations	Nombre de spectateurs	Nombre de représentations	Nombre de spectateurs
Opéra	32	71 505				
Comédies musicales	26	54 766	18	16 562		
Concerts, récitals classiques, musique vocale et instrumentale	79	162 499	25	20 264		
Musique populaire, chansons, variétés ⁽¹⁾	43	98 874	72	75 871	7	5 060
Jazz et Blues	9	22 752	23	25 456	11	5 978
Danse ⁽²⁾	23	51 202	39	45 422		
Théâtre ⁽³⁾			25	28 942	184	98 474
Conférences			2	2 416		
Films	1	2 878	26	10 482		
Divers (locations privées)	17	38 120	4	5 093	1	750
Total	230	502 596	234	230 508	203	110 262

(1) Inclut l'humour, le cirque et la magie

(2) Inclut la danse classique, contemporaine et folklorique

(3) Inclut les spectacles littéraires et le conte

Programme d'accessibilité aux arts de la scène Saison 2009-2010

Événement	Programmeur	Lieu	Nombre de spectacles	Nombre de spectateurs
Mélodînes	La Société Pro Musica et la Place des Arts	Studio-théâtre Piano nobile	7 1	844 72
Studio littéraire	Les Capteurs de mots et la Place des Arts	Studio-théâtre Cinquième Salle	3 6	335 1 654
Concours <i>Ma première Place des Arts</i>	La Société pour l'avancement de la chanson d'expression française	Studio-théâtre Cinquième Salle	14 2	1 232 541
Week-ends de la chanson Québecor	La Société pour l'avancement de la chanson d'expression française	Studio-théâtre	122	8 374
Série Cinquième Salle	La Place des Arts	Cinquième Salle	45	9 510
Journées de la culture	La Place des Arts	Salles, foyers, Hall des Pas perdus et esplanade	3	517
Animation dans le Hall des Pas perdus	La Place des Arts	Hall des Pas perdus	5	N/D
PDA Junior*	La Place des Arts	Salles et Piano nobile	24	8 310
Nuit blanche	Le Festival Montréal en lumière et la Place des Arts	Salles, foyers, Hall des Pas perdus et esplanade	10	3 615
Total			242	35 004

* Ces chiffres incluent les spectacles achetés par la Place des Arts seulement.

Activités à l'Amphithéâtre Fernand-Lindsay, à Joliette Saison 2009-2010

	Nombre de représentations	Nombre de spectateurs
Festival de Lanaudière	18	36 708



Studio-théâtre		Cinquième Salle		Autres salles et foyers		Total des salles		% assistance**	Répartition de l'assistance par catégorie de spectacles
Nombre de représentations	Nombre de spectateurs	Nombre de représentations	Nombre de spectateurs	Nombre de représentations	Nombre de spectateurs	Nombre de représentations	Nombre de spectateurs		
				1	98	33	71 604	77 %	8 %
8	518					52	71 846	71 %	8 %
13	1 338	13	3 187	8	3 733	138	191 021	76 %	21 %
152	11 217	45	11 070	1	254	320	202 346	77 %	22 %
1	67	8	2 659			52	56 912	80 %	6 %
		58	11 004	3	240	123	107 868	79 %	12 %
12	1 220	47	9 918	9	944	277	139 498	73 %	15 %
1	110					3	2 526	93 %	1 %
		19	3 881	1	1 500	47	18 741	48 %	2 %
		10	1 131			32	45 094	100 %	5 %
187	14 470	200	42 850	23	6 769	1 077	907 456	76 %	100 %

* Les données de ce tableau comprennent la programmation régulière en salle, les matinées éducatives et les générales publiques.

** Le % d'assistance est calculé en fonction du nombre de spectateurs par rapport à la jauge retenue par le producteur. Celle-ci peut varier. Ex.: avec ou sans balcon, etc.

Activités 2009-2010 En un coup d'œil

	Nombre de représentations / activités
Programmation en salle	1 077
Animation / Hall des Pas perdus	5
Locations privées (foyers et salons)	390
Amphithéâtre Fernand-Lindsay	18
Total	1 490

Occupation totale Saison 2009-2010

	Montages / démontages Nombre de journées	Répétitions * Nombre de journées	Spectacles ou activités ** Nombre de journées	Occupation totale ** Nombre de journées
Salle Wilfrid-Pelletier	36	60	198	294
Théâtre Maisonneuve	52	21	198	271
Théâtre Jean-Duceppe	30	30	170	230
Cinquième Salle	34	43	168	245
Studio-théâtre	2	18	168	188
Total	154	172	902	1 228

* Les jours où il y a à la fois un montage et une répétition sont comptabilisés sous la rubrique répétitions.

** Il peut y avoir plus d'une activité au cours d'une même journée.

1. Une maison propre – Théâtre de l'Opéra. Photo : © Suzane O'Neill
2. Young@Heart – Juste pour rire. Photo : Juste pour rire
3. Vadim Repin – Orchestre symphonique de Montréal. Photo : © Kasskara DG
4. Van Morrison

Développement durable : suivi des actions du Plan d'action de développement durable

Les actions 1 et 2 répondent à l'objectif gouvernemental 1

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable. Favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre

Action 1

Objectif organisationnel		
Promouvoir le développement durable auprès du personnel et des clientèles externes (spectateurs, artistes, producteurs, résidants, locataires et fournisseurs)		
Action	Gestes	Suivis
Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation des personnels de l'administration publique	<ol style="list-style-type: none"> 1. Former un comité de développement durable 2. Inscrire l'officier du développement durable ou son remplaçant à des séances de formation du MDDEP et à des forums de discussion sur le développement durable 3. Sensibiliser le personnel par des outils d'information tels que le journal des employés, courriels, affiches et site Internet 4. Organiser des séances de formation à l'intention du personnel 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Terminé 2. Poursuivi 3. Poursuivi 4. Poursuivi
Indicateurs		
<ol style="list-style-type: none"> 1. Taux d'employés rejoints par les activités de sensibilisation au développement durable; 2. Taux d'employés ayant acquis une connaissance suffisante de la démarche pour l'intégrer à ses activités régulières. 		
Cibles		
<ol style="list-style-type: none"> 1. 80 % du personnel sensibilisé; 2. 50 % du personnel ayant une connaissance suffisante de la démarche pour l'intégrer à leurs activités régulières. 		
Résultats		
Articles dans le journal des employés au sujet du développement durable; Conférence sur le compostage domestique avec 50 personnes; Promotion des événements <i>Jour de la Terre</i> et <i>En ville sans ma voiture</i> ; Diffusion des statistiques sur les cibles atteintes à compter de 2011.		

Action 2

Objectif organisationnel		
Promouvoir le développement durable auprès du personnel et des clientèles externes (spectateurs, artistes, producteurs, résidants, locataires et fournisseurs)		
Action	Gestes	Suivis
Sensibiliser les clientèles externes à l'importance du développement durable (spectateurs, artistes, producteurs, résidants, locataires et fournisseurs de la Place des Arts)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Sensibiliser les clientèles externes par des outils d'information tels que les courriels, notes d'information, affiches, magazine et site Internet 2. Organiser des séances de formation à l'intention des clientèles externes 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Poursuivi 2. Poursuivi
Indicateur		
Taux de personnes rejointes par les activités de sensibilisation au développement durable		
Cible		
75 % des clientèles externes rejointes par la campagne de sensibilisation		
Résultats		
Diffusion d'articles dans le <i>Magazine</i> de la Place des Arts; Séances de formation à l'intention des résidants et locataires sur le recyclage.		

L'action 3 répond à l'objectif gouvernemental 6

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux

Action 3

Objectif organisationnel Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein de la Société		
Action	Gestes	Suivis
Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable	<ol style="list-style-type: none"> 1. Doter la Société d'un cadre de gestion environnementale 2. Arrimer la Politique d'achats de biens et services de la Société à celle du Gouvernement du Québec en adoptant une politique d'achats écoresponsables 3. Adopter un Programme de gestion des matières résiduelles 4. Doter la Société d'une Politique de réutilisation et de recyclage des équipements scéniques 5. Favoriser la tenue d'événements écoresponsables 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Débuté 2. Débuté 3. Poursuivi 4. À mettre en œuvre 5. Poursuivi
Indicateur		
État d'avancement de la mise en œuvre du cadre de gestion environnementale de la Société, de mesures contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale et de la mise en œuvre des pratiques d'acquisitions écoresponsables		
Cible		
Adoption d'un cadre de gestion environnementale et mise en œuvre des activités pour contribuer directement à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale		
Résultats		
Suivi du Programme de gestion des matières résiduelles; Mise en opération du centre de récupération des matières recyclables; Demande de certification du programme <i> Ici on recycle </i> de RECYC-QUÉBEC; Formation des officiers sur l'élaboration d'un cadre environnemental; Formation des officiers sur la tenue d'événements écoresponsables; Tenue de six rencontres avec la direction de la Gestion des immeubles pour la collecte de données du Cadre environnemental 2010-2013 et du Plan de gestion environnementale 2010-2011.		

L'action 4 répond à l'objectif gouvernemental 7

Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services

Action 4

Objectif organisationnel Instaurer des pratiques pour réduire la consommation d'énergie et d'eau potable		
Action	Gestes	Suivis
Obtenir la certification <i>Visez vert</i> de BOMA	<ol style="list-style-type: none"> 1. Établir un diagnostic de la performance environnementale de la Société 2. Documenter les pratiques de consommation énergétiques des édifices (eau, électricité, énergies, etc.) 3. Adopter les pratiques du programme de certification de <i>Visez vert</i> de BOMA 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Débuté 2. À mettre en œuvre 3. À mettre en œuvre
Indicateur		
Demande de certification complétée suivant les critères du programme de performance environnementale <i>Visez vert</i> de BOMA		
Cible		
Certification <i>Visez vert</i> de BOMA		
Résultat		
À mettre en œuvre.		

L'action 5 répond à l'objectif gouvernemental 18

Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux

Action 5

Objectif organisationnel Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement de la Société		
Action	Gestes	Suivis
S'assurer de l'application des critères de développement durable dans les projets de construction, de rénovation et d'entretien des infrastructures	<ol style="list-style-type: none">1. Imposer certains critères de développement durable dans les appels d'offres2. Superviser l'application des critères dans la réalisation des travaux	<ol style="list-style-type: none">1. Poursuivi2. Poursuivi
Indicateur		
Critères d'évaluation des documents d'appels d'offres		
Cible		
Intégration optimale des impératifs de développement durable dans la réalisation des travaux		
Résultat		
Suivi du projet d'aménagement du Grand Foyer culturel, débuté en mai 2009.		

L'action 6 répond à l'objectif gouvernemental 21

Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel

Action 6

Objectif organisationnel Respecter le concept architectural original de la Place des Arts et mettre en valeur les œuvres d'art		
Action	Gestes	Suivis
Conserver l'architecture originale de certains bâtiments et voir à restaurer les œuvres d'art	<ol style="list-style-type: none">1. Inscrire à tout projet de construction et de rénovation le respect du concept architectural original2. S'assurer de l'intégration harmonieuse de la nouvelle salle de concert à l'architecture de la Place des Arts3. Restaurer et mettre en valeur les œuvres d'art de la Société	<ol style="list-style-type: none">1. Poursuivi2. Poursuivi3. Poursuivi
Indicateurs		
<ol style="list-style-type: none">1. Intégration réussie des nouveaux projets de construction et de rénovation;2. État d'avancement des travaux de restauration des œuvres d'art.		
Cibles		
<ol style="list-style-type: none">1. Enrichissement du complexe culturel de la Place des Arts ;2. Réalisation de 50 % des travaux de restauration des œuvres d'art.		
Résultats		
Suivi de la rénovation du Grand Foyer culturel ; Suivi de l'intégration harmonieuse de la nouvelle salle de concert à l'architecture originale du site ; Restauration de 12 œuvres d'art.		





Septembre 2009

Salle Wilfrid-Pelletier

Orchestre symphonique de Montréal

Les Grands Concerts

Nagano et Berlioz ouvrent la saison

Les Dimanches en musique

Nagano et Berlioz ouvrent la saison

Les Évasions classiques

Air Canada

Vienne éternelle

Le Gala des Étoiles – 26^e édition

Orchestre Métropolitain

Bonney, Nézet-Séguin, Strauss

Rencontre au sommet !

Opéra de Montréal

Pagliacci / Gianni Schicchi

Ti lascio una canzone

Théâtre Maisonneuve

Festival des films du monde

Manches noires

Atashkar

First Frost, Jestem Twoj

Dear Doctor

Sveti Georije Ubiva Azdahu

L'Homme qui dort

Attached to you

Un juego absurdo

Bloody Crumble

Au pays des têtes

Le Cœur et le Courage : Béjart Ballet

Viyan to tsuma

Film de clôture : The Everlasting

Flame : Beijing Olympia 2008

Cirque Éloïze / Teatro Sunil

Nebbia

Orchestre symphonique de Montréal

Les Apéros de l'OSM – L'Apéro

avec Marc Labrèche

Gala des Prix Gémeaux

Théâtre Jean-Duceppe

DUCEPPE

Fragments de mensonges inutiles

Cinquième Salle

Les Grands Ballets canadiens de Montréal

L'atelier chorégraphique des danseurs

des Grands Ballets canadiens

de Montréal

Festival international de la littérature

Poésie, Sandwichs et autres soirs qui penchent

La Détresse et l'Enchantement

Philippe Djian et Stephan Eicher,

un concert littéraire

Un cadeau pour Sophie

Studio-théâtre

Festival international de la littérature

Avec marges perdues

Maurice Bénichou lit Nancy Huston

SACEF

Les Week-ends de la chanson Québécois

Diane Provencher

Eve Montant

Flavie Chenail

Jean-François Casabonne

Louis-Philippe Hébert

Philippe Noireaut

Philippe Noireaut

Philippe Noireaut

Philippe Noireaut

Philippe Noireaut

Philippe Noireaut

Philippe Noireaut

Philippe Noireaut

Philippe Noireaut

Philippe Noireaut

Philippe Noireaut

Philippe Noireaut

Philippe Noireaut

Philippe Noireaut

Philippe Noireaut

Philippe Noireaut

Philippe Noireaut

Philippe Noireaut

Philippe Noireaut

Philippe Noireaut

Philippe Noireaut

Philippe Noireaut

Philippe Noireaut

Philippe Noireaut

Philippe Noireaut

Philippe Noireaut

Philippe Noireaut

Philippe Noireaut

Philippe Noireaut

Philippe Noireaut

Philippe Noireaut

Philippe Noireaut

Philippe Noireaut

Philippe Noireaut

Philippe Noireaut

Philippe Noireaut

Philippe Noireaut

Philippe Noireaut

Philippe Noireaut

Philippe Noireaut

Philippe Noireaut

Philippe Noireaut

Philippe Noireaut

Philippe Noireaut

Philippe Noireaut

Philippe Noireaut

Philippe Noireaut

Remise de diplômes de l'École de technologie supérieure

LADO, l'ensemble national de danse folklorique de la Croatie

Fondation du CHUM

Martin Matte

Condamné à l'excellence

Mika

Opéra de Montréal

Pagliacci / Gianni Schicchi

Séguin et le Grand Chœur

Van Morrison

Théâtre Maisonneuve

Danse Danse

Compagnie Hofesh Shecter

Uprising, In Your Rooms

Concert Cardinal Léger

Natalie Choquette, Florence K

et ses musiciens

Fondation Le Portage

La Fête de la reconnaissance

Forever Tango

Jean-Marc Chaput

Maintenant ou jamais

Mario Pelchat / Michel Legrand

Orchestre de chambre McGill

Orchestre Métropolitain

À la russe

Société Pro Musica

Série Émeraude

L'Octuor de l'Academy of

St. Martin-in-the-Fields

Les Grands Ballets canadiens de Montréal

Roméo et Juliette

Théâtre Jean-Duceppe

DUCEPPE

Fragments de mensonges inutiles

Une maison face au nord

Cinquième Salle

Force majeure

The Age I'm In

Rubberbandance

Post Hip-Hop Project

Studio 303

Vingt

Festival du Monde arabe de Montréal

Rahim Alhaj en concert

Le Studio littéraire

Cabaret Césaire

L'Arsenal à musique

Christian Sbrocca

Studio-théâtre

SACEF

Les Week-ends de la chanson Québécois

Barbe-Bleue

Carole Schinck

Carole Therrien

Edwin Orion Brownell

Étienne Drapeau

Frédéric Laliberté

Gilles Bernier

Guylaine Tanguay

Isabelle Fleury

Laetitia Zonzambé

Linda Racine

Mathieu Thioly

Sara Latendresse

Sophie Tremblay

Tadros

Piano mobile

PDA Junior

Le Monde merveilleux du Dixie

Le Petit Théâtre des tournesols

Pouding et Pollution

Planète rebelle

Les Aventures de Samuel de

Champlain

1. Yannick Nézet-Séguin – Orchestre Métropolitain. Photo : OM
2. Uprising in Your Room – Compagnie Hofesh Shecter et Danse Danse. Photo : © Ben Rudick
3. Fragments de mensonges inutiles – DUCEPPE. Photo : © François Brunelle

Novembre 2009

Salle Wilfrid-Pelletier

Adamo

Orchestre symphonique de Montréal

Les Évasions classiques Air Canada

America Forever

Les Matins symphoniques

America Forever

Les Grands Concerts

Lang Lang joue Prokofiev

Les Soirées Signature Panasonic

La Passion selon Saint Matthieu

Remise de diplômes de l'École de technologie supérieure

Opéra de Montréal

La Flûte enchantée

Orchestre Métropolitain

Yannick et les solistes du

Métropolitain

La France fantaisiste

Steely Dan

Remise de diplômes de l'Université Concordia

Remise de diplômes de l'Université McGill

Théâtre Maisonneuve

Douze hommes rapaillés

Festival du Monde arabe de Montréal

Alger à deux temps

Je me souviens

Les Trois Magnifiques

Les Voix des cèdres

Elon Gold

Fred Pellerin

L'Arracheuse de temps

Orchestre symphonique de Montréal

Lang Lang en récital

PDA Junior / Jeux d'enfants

Halloween à l'OSM

Mario Jean

Gare au gros nounours !

Concert-bénéfice / ORT Montréal

Classical Mystery Tour

Société Pro Musica

Série Émeraude

Quatuor Vogler et

Alexander Fiterstein

Quatuor Fine Arts

Danse Danse

Sidi Larbi Cherkaoui et les moines du temple Shaolin

Sutra

Théâtre Jean-Duceppe

DUCEPPE

Une maison face au nord

Cinquième Salle

Gala-bénéfice du Centre des auteurs dramatiques

Festival du Monde arabe de Montréal

Guerres et Mémoires

Moriscos, 1609-2009

Oser être soi

Oud Flamenco

Résonances

The Hanging Gardens

Une sirène au pays des pingouins

Tanja Liedtke

Construct

Le Théâtre de l'Opsis

Une maison propre

PDA Junior

Bouge de là

Vieux Thomas et la Petite Fée

Festival du Monde arabe de Montréal

Roland

Studio-théâtre

SACEF

Les Week-ends de la chanson Quebecor

Alejandra Cifuentes Diaz

Émily Bégin

Jonathan Roy

Kuy Delair

Marie Trézanini

Mathieu Gaudet

Olivier Novembre

Tadros

Le Studio littéraire

Françoise Faucher lit

Marguerite Yourcenar

Stéphane Lépine lit le Journal

de Victor Klemperer

Festival du Monde arabe de Montréal

Levant à l'Ouest

Lumineuse Alexandrie

Mauresque

Nass Lounassa

Parole de Pharaon

Ramzi Yassa en concert

Souffles divins

Piano nobile

PDA Junior

Les Rythmes d'Afrique au cœur

du Québec

Fiestango

Décembre 2009

Salle Wilfrid-Pelletier

Les Grands Ballets canadiens de Montréal

Casse-Noisette

Orchestre symphonique de Montréal

Les Grands Concerts

Koopman et Bach

Série Desjardins Les Grands Québécois

Michel Rivard symphonique

Les Matins symphoniques

Ton Koopman dirige l'OSM

Opéra de Montréal

Le Gala – 14^e édition

Yamato, les tambours du Japon

Matsuri – Fiesta !

Théâtre Maisonneuve

Décembre, le Noël de Québec Issime

PDA Junior

Le Petit Noël de Québec Issime

Arthur l'aventurier

La Course au trésor

Concert-bénéfice / Centraide

The Best of Broadway

Théâtre Jean-Duceppe

DUCEPPE

L'Espérance de vie des éoliennes

Une maison face au nord

Cinquième Salle

Le Studio littéraire

Robert Lalonde lit Flannery O'Connor

Théâtre de l'Opsis

Une maison propre

PDA Junior

Ah, la vache !

Studio-théâtre

SACEF

Les Week-ends de la chanson Quebecor

Frédéric Laliberté

Julie Hamelin

Patrick Kearney

Théâtre Exaltemp

Vladimir Sidorov

PDA Junior

Les Zidées métronomes

École Coda

Janvier 2010

Salle Wilfrid-Pelletier

Hommage à Vienne – 13^e édition

Mamma Mia !

Orchestre symphonique de Montréal

Les Évasions classiques

Air Canada

Le Chevalier à la rose de

Richard Strauss

Les Grands Concerts

Stefan Jackin joue le Concerto pour

violon de Mendelssohn

Les Matins symphoniques

James Box en vedette

Les Dimanches en musique

Brandford Marsalis et Kent Nagano

et L'Oiseau de feu de Stravinski

Opéra de Montréal

Tosca

Orchestre Métropolitain

Brahms, Bruckner, Angelich

Shen Yun Performing Arts

Tegan and Sara

Théâtre Maisonneuve

Paradis Perdu, une odyssée spectaculaire et musicale

Théâtre Jean-Duceppe

DUCEPPE

L'Espérance de vie des éoliennes

Une maison face au nord

Studio-théâtre

SACEF

Les Week-ends de la chanson Quebecor

Ariane Mahryke-Lemire

Christian Sbrocca

Dominique Breau

Lennie Gallant et Ginette Landry

Tadros

Kodiak

Simon Petit

Ma première Place des Arts

16^e édition, Bloc 1

4. Décembre – Québec Issime. Photo : Québec Issime
5. The Hanging Gardens – Festival du monde arabe de Montréal. Photo : FMA
6. Casse-Noisette – Les Grands Ballets canadiens de Montréal. Photo : © John Hall
7. Lang Lang – Orchestre symphonique de Montréal. Photo : OSM





Février 2010

Salle Wilfrid-Pelletier

Orchestre symphonique de Montréal Série Desjardins Les Grands Québécois

Starmania versus Notre-Dame de Paris

Les Grands Concerts

Till Fellner joue Beethoven

Les Grands Concerts

Nagano et Repin : rencontre au sommet

Les Soirées Signature Panasonic

Mystères du Japon

Opéra de Montréal

Tosca

Concert contre le cancer

Au profit de l'Institut du cancer de Montréal

Les Grands Ballets canadiens de Montréal

Ballet de Guangzhou

Festival Montréal en lumière

Orchestre philharmonique de Rotterdam

12 Hommes rapaillés

Virginia Rodriguez et le Buena Vista Social Club

Lizt Alfonso Dance Cuba / *Elementos*

Théâtre Maisonneuve

Paradis Perdu, une odyssée spectaculaire et musicale

Société Pro Musica

Série Émeraude

Chloé Hanslip

Théâtre Jean-Duceppe

DUCEPPE

L'Espérance de vie des éoliennes
Excuse-moi

Cinquième Salle

Système D / Dominique Porte

Ulysse, Nous et les Sirènes

Splintergroup

Roadkill

Le Studio littéraire

Lettres à un jeune poète

Festival Montréal en lumière

Agnès Jaoui
Maria de Medeiros
Mísia

Société Pro Musica Série Topaze

Anne-Marie Dubois

PDA Junior

28^e Rendez-vous du cinéma québécois

L'Écran merveilleux

Studio-théâtre

SACEF

Les Week-ends de la chanson Québécois

Annie Comtois
Bernadette Bria
De Saval
Éléphantine
Jean-François Casabonne
Louis Philippe Robillard et Rose Ekoso
Mathieu Lippe
Randall Spear
Sophie Lemaire
Vermeulen et Alain Klingler

Les Mélodines

Daniel Moran
Daniel Bolshoy

Piano nobile

PDA Junior

La Légende fantastique de Barbe d'Or
Les Aventures fantastiques de Flonflon
Pierre et le Loup

Nuit blanche à la Place des Arts

Improviser la nuit – Théâtre Jean-Duceppe
Fantasia – Piano nobile
Les 100 meilleures chansons québécoises selon la SACEF – Studio-théâtre
L'Abécédaire du corps dansant – Hall des Pas perdus
Karaoké Opéra – Station de métro Place-des-Arts

Mars 2010

Salle Wilfrid-Pelletier

Orchestre symphonique de Montréal

Les Soirées Signature Panasonic

Mystères du Japon

Les Grands Concerts

Christian Tetzlaff : pour la première fois au Québec

Les Grands Concerts

Paley et Davidovich : deux grands pianistes à l'OSM!

Les Dimanches en musique

La Valse de Ravel

Opéra de Montréal

Simon Boccanegra

Orchestre Mariinsky de Saint-Petersbourg

Valery Gergiev, chef d'orchestre
Denis Matsuev, piano

Blue Rodeo

Tournée canadienne 2010

Dmitri Hvorostovsky et

Sondra Radvanovsky

Une soirée inoubliable

Cérémonie d'engagement de l'ingénieur de l'École de technologie supérieure

Théâtre Maisonneuve

Société Pro Musica

Série Émeraude

Veronika Eberle

Claudio Baglioni

Mario Jean

Gare au gros nounours!

Les Grands Ballets canadiens de Montréal

Soirée Klyián

Orchestre symphonique de Montréal

PDA Junior / Jeux d'enfants

Odyssée dans l'espace

Une soirée avec Deepak Chopra

Orchestre de chambre I Musici de Montréal

Dang Thai Don, pianiste
Yuli Turovsky, chef d'orchestre

Superfantastico – 15^e édition

Théâtre Jean-Duceppe

DUCEPPE

Excuse-moi

Fondation Jean-Duceppe

Soirée-bénéfice annuelle

Cinquième Salle

Pigeons International

Boa Goa

La Otra Orilla

El12

Festival international du film sur l'art – 28^e édition

Le Studio littéraire

Anne-Marie Cadieux lit

Le Ciel de Bay City

Société Pro Musica

Série Topaze

Laurence Kayaleh, violon
Paul Stewart, piano

Studio-théâtre

SACEF

Les Week-ends de la chanson Québécois

Agnès Bihl
Allez-Ouest et Justin Blais
Bruno Labrie
Carole Therrien
Christine Tassan
Émilie Proulx
Geneviève Jodoin
Gilbert Gélinas
Olivier Novembre
Patrick Pleau
Randall Spear
Tadros

Ma première Place des Arts

16^e édition, Blocs 2 et 3

École Coda

Les Mélodines

Denis Bluteau, flûte
Renée Lavergne, piano
Stéphane Tétreault, violoncelle
Sasha Guydukov, piano
Luc Beauséjour, clavecin

Piano nobile

Les Mélodines

L'Atelier lyrique de l'Opéra de Montréal

PDA Junior

Home Dibuxat

Pierre par pierre
Orfea et la Harpe dorée
La Grande Tortue

Avril 2010

Salle Wilfrid-Pelletier

Orchestre symphonique de Montréal

Les Évasions classiques
Air Canada

Rachmaninov et Ravel à l'honneur
Les Matins symphoniques
La Moldau de Smetana

Les Soirées Signature Panasonic
La Mer par Kent Nagano

Les Évasions classiques
Air Canada

Alain Lefèvre joue André Mathieu

Gordon Lightfoot

Paul Piché

Garou Québec 2010

Imperial Ice Stars
Cendrillon sur glace

Jordi Savall, Montserrat Figueras
Jérusalem, ville des deux Paix

Mark Knopfler
Get Lucky Tour

Théâtre Maisonneuve

Danse Danse
Grupo Corpo
Breu + Parabelo

Emerson & Lake

Gary Kurtz
Kurtz?

TVA Films
Le Journal d'Aurélie Laflamme

Fonds de développement de l'ETS – Soirée-bénéfice
Oliver Jones et Raneé Lee

André Sauvé

PDA Junior
Arthur l'aventurier
La Course au trésor

Théâtre Jean-Duceppe

DUCEPPE
Une partie avec l'empereur

PDA Junior
De Benoît Brière à Napoléon,
le travail d'acteur

Cinquième Salle

La Otra Orilla
El12

Ronnie Burkett Theatre of Marionettes
Billy Twinkle, Requiem For a Golden Boy

Le Studio littéraire
Renée-Daniel Dubois lit Albert Camus

Musée d'art contemporain
Colloque international Max et Iris Stern: Art + Religion

Studio-théâtre

SACEF
Les Week-ends de la chanson Québecor
Anatoly Orlovsky et Ève Langevin

Baudelaire en musique
Emi Bond et Honoré

France Maisonneuve
Hugo Fleury

June
Lara

Marc Valois
Maxime McGraw

Suzanne Parayre
Tadros
Véronique Pestel et Michel Glasko

Viva Nova

Les Mélodînes
Brigitte Rolland, violon et compagnie
Marianne Lambert, soprano

Ma première Place des Arts
16^e édition, Bloc 3

Piano noble

PDA Junior
Planète rebelle
Les Contes de petite souris

Salle E

PDA Junior
Le Théâtre des petites âmes
Pekka

Mai 2010

Salle Wilfrid-Pelletier

Jesus Christ Super Star

Orchestre symphonique de Montréal

Festival Beethoven
Beethoven au cube !
Triplement Beethoven !

Beethoven et la nature
Kent Nagano, Yann Martel...
Beethoven !

La Neuvième clôture le Festival Beethoven !

Les Grands Concerts
Kent Nagano dirige Mahler et Berg

Porcupine Tree
The Incident

Opéra de Montréal
Cendrillon

Remise de diplômes de HEC Montréal

Remise de diplômes du Collège Durocher de St-Lambert

Théâtre Maisonneuve

André Sauvé
Stuart McLean
Stuart McLean & The Vinyl Cafe

Orchestre de chambre McGill
Concert-gala hommage à Frédéric Chopin

Les Grands Ballets canadiens de Montréal
Minus One

Harmonies scolaires
En musique vers l'avenir

Société Pro Musica
Série Émeraude
Janina Fialkowska, piano

Orchestre de chambre I Musici de Montréal
Festin lyrique

Orchestre symphonique de Montréal
PDA Junior / Jeux d'enfants
Shéhérazade

Israel Cancer Research Fund
Joss Stone

Donald Lautrec
Lautrec à jamais – Le Show

Atelier folklorique grec de Montréal
Un mariage traditionnel grec – De l'antiquité à aujourd'hui

Alliance Vivafilm
L'Enfant prodige

Festival TransAmériques
Merce Cunningham Dance Company
Nearly 90,2

Association des orchestres de jeunes de la Montérégie
Concert 35^e anniversaire

Orchestre symphonique de Longueuil
Concert du printemps

Théâtre Jean-Duceppe

DUCEPPE
Une partie avec l'empereur

Cinquième Salle

Ronnie Burkett Theatre of Marionettes
Billy Twinkle, Requiem For a Golden Boy

Le Studio littéraire
Carte blanche à Dany Laferrière

Chloé Ste-Marie
Nitshisseniten e tshissenitamin (Je sais que tu sais)

Ma première Place des Arts
16^e édition, Finales

Stephan Moccio

Studio-théâtre

SACEF
Les Week-ends de la chanson Québecor
3 Arts pour la paix

Anatoly Orlovsky et Ève Langevin
Audrey Gagnon

Claudia France
Duo des Muses

Fabiola Toupin
Kim Bergeron

Marc-André Niquet
Michel Loiselle

Pat Makarty
Serge Fortin

Tadros
Velours et ses rubis





Juin 2010

Salle Wilfrid-Pelletier

Opéra de Montréal
Cendrillon

Concours musical international de Montréal
Édition Violon 2010 / Gala

Les FrancoFolies de Montréal
Les Misérables

Orchestre Métropolitain
Mahler : Symphonie n° 8, « des mille »

Remise de diplômes de l'Université Concordia

Festival International de Jazz de Montréal
Lionel Ritchie
Smokey Robinson
Sonny Rollins

Théâtre Maisonneuve

Concours musical international de Montréal
Édition Violon 2010

Festival TransAmériques Wajdi Mouawad
Littoral, Incendies, Forêts (Le Sang des promesses)
Saburo Teshigawara
Miroku

Les FrancoFolies de Montréal
Diane Tell et Andrea Lindsay
Malajube: *Cubes Rubiques*
Robert Charlebois: *Avec Tambour ni trompette*
Carte blanche à Renée Martel
Marc Hervieux et ses amis
Jacques Higelin
Pierre Lapointe seul au piano

Remise de diplômes du Collège Dawson

Remise de diplômes du Collège Regina Assumpta

Remise de diplômes du Collège Vanier

Festival International de Jazz de Montréal

Bobby McFerrin
Boz Scaggs
David Sanborn
Gypsy Planet
Harry Manx Band
Herbie Hancock
Manhattan Transfer
Nikki Yanofsky
Roy Hargrove
Victor Wooten

Théâtre Jean-Duceppe

Festival TransAmériques Wajdi Mouawad
Giels (Le Sang des promesses)

Festival International de Jazz de Montréal
Bitches Brew
David Sanchez
Mike Stern
Molly Johnson
Ron Di Lauro
Vic Vogel

Cinquième Salle

Festival TransAmériques Grouped'ArtGravelArtGroup
Tous se pète la gueule, chérie
Theatre Replacement
The Greatest Cities in the World

Les FrancoFolies de Montréal
Kevin Parent
Emmanuelle Seigner
Luc De Larochellière
Gilles Valiquette
Louise Forestier
Catherine Major
Il était une fois... La boîte à chansons

Festival du Monde arabe de Montréal
Groupe Burdah

Académie de musique de Montréal
Gala 15^e anniversaire / Le Monde infini de la musique

Consulat général d'Espagne
Concert à deux pianos

Studio-théâtre

SACEF
Les Week-ends de la chanson Québec
Karine Beauchamp
Péro
Sylvain Carufel

École Coda

Élèves de l'École Marseille Musique

Juillet 2010

Salle Wilfrid-Pelletier

Festival International de Jazz de Montréal
Georges Benson
Gypsy King
Keith Jarrett
Laurie Anderson
Moody Blues
Steve Miller Band and The Doobie Brothers

Festival Juste pour rire
Young@Heart
Jean-Marc Parent: *Événement JMP*
Frank Dubosc: *Il était une fois...*
Frank Dubosc

Festival Fantasia
Metropolis

Théâtre Maisonneuve

Festival International de Jazz de Montréal
John Zorn
Ahmad Jamal
Andrew Bird
Battle of the Bands
Ben E. King
Ben E. King-Show Alcan
Dave Brubeck
Joan Armatrading
John Scofield
Richard Bona

Steve Hackett

Festival Juste pour rire
Tap Dogs

Théâtre Jean-Duceppe

Festival International de Jazz de Montréal
Allen Toussaint
Jack DeJohnette
Soirée Candyrat Records
Terence Blanchard
Tord Gustavsen

Festival Juste pour rire
John Pinnette

Cinquième Salle

Festival International de Jazz de Montréal
Guitarissimo

Festival Juste pour rire
Cabaret biodégradable
Exporting Raymond
Kenny vs Spenny
The Drunk
The Not Inappropriate
The Second City

Les Grandes Entrevues

Rachid Badouri
Martin Petit
Guy Nantel
François Léveillé

Studio-théâtre

Festival Juste pour rire Zoofest
Le Cirque des mirages
Jackie Star

Août 2010

Salle Wilfrid-Pelletier

Festival Juste pour rire
Jerry Seinfeld

Cats

Théâtre Maisonneuve

Festival international de musiques militaires de Québec
Les Cosaques de Russie

Festival des films du monde
Cérémonie et film d'ouverture:
Route 132
Sword of Desperation
Oxygène
From the waist on
Limbo
Twelve Thirty
Tromper le silence
Le Mariage à trois
Tête de truc
The Murder Farm
Wenecja
Nanneri, La sœur de Mozart
Box - The Hakamada case
The Day I was not born
Rendez-vous avec un ange
L'Héritage perdu
Peremiriye
Villain
Remise des prix et film de clôture:
La Princesse de Montpensier

Théâtre Jean-Duceppe

Bloc québécois
Les 20 ans de vie politique de M. Gilles Duceppe

Cinquième Salle

Gala Révélations 2010

Les Gaydailles

Studio-théâtre

La Duchesse de Langeais



Programmes et services

La Place des Arts offre des lieux transformés pour accueillir mieux encore les millions de spectateurs et passants qui circulent dans ses aires publiques intérieures et leur faire vivre une expérience culturelle unique. La Place des Arts est plus moderne, plus accessible, plus dynamique et plus proactive que jamais pour réaliser sa mission de diffuseur des arts de la scène et répondre aux attentes de ses différentes clientèles.

Jeune public



Une programmation dédiée à l'enfance et la jeunesse

Avec comme objectif de développer et de sensibiliser de nouveaux publics, notamment le jeune public aux arts de la scène, la Place des Arts présente, en collaboration avec les compagnies résidentes et d'autres producteurs, la série PDA Junior qui offre des spectacles destinés à l'enfance et la jeunesse. Les résultats d'assistance démontrent à quel point cette formule est appréciée et répond à une forte demande.

Création



Des artistes en résidence

La Place des Arts soutient la création artistique dans différentes disciplines en offrant, gratuitement, des lieux et des équipements à des concepteurs pour le temps d'une ou plusieurs étapes de leur processus de création. Depuis 2007, Rubberbandance, sous la direction artistique de Victor Quijada et Anne Plamondon, est en résidence à la Cinquième Salle. Deux œuvres ont émergé de ce partenariat à ce jour : *AV Input/Output* et *Punto Ciego*.

Restauration



Place Deschamps : un nouveau bar à vin

Place Deschamps s'ajoute aux autres restaurants sur le site de la Place des Arts afin de mieux répondre aux besoins des différentes clientèles. Ainsi nommé en hommage à l'humoriste Yvon Deschamps, l'un de ses actionnaires, Place Deschamps est un lieu de rendez-vous ouvert le midi de même que le soir avant et après les spectacles. Une scène polyvalente y a aussi été aménagée pour accueillir des spectacles plus intimes dans le cadre de la programmation du Grand Foyer culturel.

Billetterie



Une billetterie plus centrale

Nouvellement située en face de la Salle Wilfrid-Pelletier et à proximité de la nouvelle salle de concert, la billetterie de la Place des Arts est plus visible et accessible que jamais. Complètement réaménagée, elle est certainement plus conviviale pour les spectateurs qui utilisent ce service en très grand nombre.

Centre de production



L'Atelier lyrique s'installe à la Place des Arts

La Place des Arts abrite désormais l'Atelier lyrique de l'Opéra de Montréal qui y a installé son centre de production, ses locaux administratifs, salles de répétition et studio d'enregistrement. Mis sur pied en 1984 par l'Opéra de Montréal, l'Atelier lyrique offre aux jeunes artistes en art lyrique une formation de haut calibre, accompagnée d'activités professionnelles leur permettant de s'initier à la pratique des différents métiers reliés à l'opéra.

Salle de concert



La Place des Arts : co-gestionnaire de la nouvelle salle de concert

La Place des Arts jouera un rôle important dans la gestion artistique de la nouvelle salle de concert actuellement en construction sur le site de la Place des Arts. La Société y offrira une programmation complémentaire à celle de l'Orchestre symphonique de Montréal qui en sera le principal occupant.

Locations privées



Un lieu prisé pour les événements privés

En plus d'être une destination culturelle de première importance, la Place des Arts, qui possède cinq salles de spectacles et de vastes foyers, est aussi souvent le lieu choisi pour des cérémonies de remise de diplômes des grandes universités montréalaises, des conférences, enregistrements d'émissions de télévision, réceptions, galas et autres événements privés.

Design



Une marquise spectaculaire

Dans le cadre des travaux d'aménagement du Grand Foyer culturel, les entrées de toutes les salles de spectacle de la Place des Arts ont été transformées et mieux identifiées. La marquise de la Salle Wilfrid-Pelletier, la plus imposante salle du complexe avec ses quelque 3000 fauteuils, est tout simplement spectaculaire.

1. Photo : Place des Arts
2. Maquette : M'CCCF; groupe immobilier Ovation, Société en commandite; Aedifica inc. et Diamond + Schmitt Architects inc.
3. Photo : Marasport inc.
4. Maquette : Menkès Shoener Dagenais LeTourneur / Provencher Roy + Associés, architectes

Fondation



Un don de 250 000 \$ à la Place des Arts

Créée en 2006, la Fondation de la Place des Arts a pour objet d'appuyer la Société de la Place des Arts en contribuant financièrement à la réalisation de projets et d'activités qui s'inscrivent dans le cadre de sa mission artistique et culturelle, notamment l'éducation et la sensibilisation de nouveaux publics et l'accès à divers groupes de population aux productions artistiques d'ici et d'ailleurs. Le président de la Fondation, André Provencher, a remis un chèque de 250 000 \$ au président de la Place des Arts, Jean Laurin.

Œuvres d'art



Une riche collection

L'œuvre de l'artiste québécois Pierre Granche, intitulée *Comme si le temps... de la rue*, s'impose dans toute sa splendeur au cœur du Grand Foyer culturel. L'œuvre a été désenclavée et mise en valeur dans le cadre des travaux du Grand Foyer culturel. La Place des Arts possède une vaste collection d'œuvres d'art d'artistes canadiens et étrangers intégrées à l'architecture de ses bâtiments ou exposées dans ses foyers pour le plus grand plaisir des spectateurs.

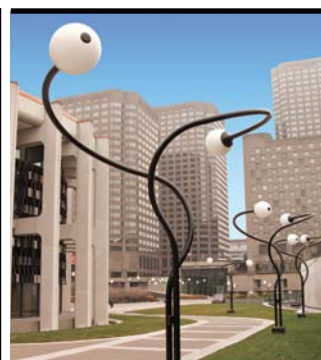
Accessibilité



Une place accessible aux personnes à capacité physique restreinte

Reconnue par les organismes spécialisés comme un lieu culturel avec des facilités d'accès aux personnes à capacité physique restreinte, la Place des Arts offre, pour les spectacles, des places présélectionnées de même que les services d'un préposé à l'accueil affecté aux déplacements des personnes à mobilité réduite. La nouvelle billetterie dispose également d'un comptoir spécialement conçu pour cette clientèle. Enfin, le complexe offre de nombreux espaces dans le stationnement et un débarcadère adaptés.

Esplanade



Un lieu festif

L'installation sur l'esplanade de la Place des Arts de nouveaux lampadaires donne un air encore plus festif à ce lieu fréquenté par des millions de festivaliers qui assistent aux événements et activités présentés par les plus grands festivals montréalais tels que le Festival International de Jazz de Montréal, les Franco-Folies de Montréal et Juste pour rire.



Temps des Fêtes

Relève

Plan lumière

Amphithéâtre



Noël à la Place des Arts

Pendant la période des festivités de fin d'année, la Place des Arts revêt un air de fête en plus d'offrir une programmation diversifiée à l'intention de la famille, incluant le célèbre *Casse-Noisette*, les spectacles *Décembre* et *le Petit Noël de Québec lssime* qui reprennent les classiques du folklore populaire et les grands succès, *Hommage à Vienne*, un concert dédié aux valse de Strauss, polkas et opérettes, sans oublier le concert de Noël des Mélodines et un spectacle spécial à la Cinquième Salle. La magie des Fêtes opère toujours à la Place des Arts.



Ma première Place des Arts

La Société pour l'avancement de la chanson d'expression française, avec l'appui financier de la Place des Arts, a présenté la 16^e édition du concours *Ma première Place des Arts*, un événement qui apporte un soutien tangible à la relève en chanson. Après huit mois d'auditions et une ronde de finales au Studio-théâtre, l'événement a couronné Félicia Tremblay dans la catégorie auteur-compositeur-interprète et Karine Deschamps, dans la catégorie interprète.



Une Place des Arts en lumière

L'Édifice des théâtres et le Musée d'art contemporain de Montréal sont maintenant intégrés au Plan lumière du Quartier des spectacles. L'éclairage, conçu par la firme Lightemotion, redonne tout un éclat à ces deux bâtiments. L'Édifice des théâtres, qui compte trois salles – le Théâtre Maisonneuve, le Théâtre Jean-Duceppe et le Studio-théâtre – dégage maintenant, grâce à une lumière légèrement orangée, une atmosphère beaucoup plus chaleureuse, plus expressive et plus invitante.



Hommage à Fernand Lindsay

L'Amphithéâtre de Lanaudière porte maintenant le nom d'Amphithéâtre Fernand-Lindsay en hommage à son fondateur. Cette annonce a été faite à l'été 2010 en présence de la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, Christine St-Pierre, et de la présidente-directrice générale de la Place des Arts, Marie Lavigne. La Société est propriétaire et gestionnaire de ce lieu exceptionnel où est présenté chaque année le Festival de Lanaudière.

1. Photo : Place des Arts
 2 et 3. Félicia Tremblay et Karine Deschamps. Photos : SACEF
 4. Photo : © Martine Doyon
 5. Photo : © Baptiste Grison / Festival de Lanaudière

Code d'éthique et de déontologie des Administrateurs de la Société de la Place des Arts de Montréal

Préambule

Considérant que les membres du conseil de la Société de la Place des Arts de Montréal (ci-après « La Société ») doivent se doter d'un Code d'éthique et de déontologie dans le respect des principes et règles édictés par le *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* (ci-après appelé « le Règlement ») adopté dans le cadre de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (L.R.Q., c.M-30, a 3.0.1 et 3.0.2 ; 1997, c.6, a.1) ainsi qu'en vertu de la *Loi sur la Gouvernance des sociétés d'État* (L.R.Q., chapitre G-1.02, a.15, al 4) ;

Considérant que ces Lois et le Règlement prévoient des principes d'éthique et des règles de déontologie applicables aux Administrateurs de la Société ;

Considérant que les membres du conseil d'administration souhaitent préciser les modalités d'application de ces Lois et du Règlement et ajouter, à ces normes légales, des paramètres additionnels propres à la Société ;

Considérant qu'aucune des dispositions du présent Code ne doit être interprétée comme ayant pour effet de restreindre la portée de ces dispositions législatives ou réglementaires ;

Considérant que la Société s'est dotée d'outils nécessaires pour assurer la mise en application de ce Code ;

Compte tenu de ce qui précède, les membres du conseil d'administration de la Société adoptent le Code d'éthique et de déontologie qui suit.

1. Définitions

Dans le présent Code, à moins que le contexte n'indique un sens différent :

- a) « **Administrateur** » désigne un membre du conseil d'administration de la Société nommé par le gouvernement ;
- b) « **Administrateur qui exerce ses fonctions à temps plein** » désigne le président-directeur général ;
- c) « **Comité** » désigne le comité de gouvernance et d'éthique du Conseil conformément à la *Loi sur la Gouvernance des sociétés d'État* ;
- d) « **Conflit d'intérêts** » désigne toute situation réelle, apparente, potentielle ou éventuelle, dans laquelle un Administrateur ou un Dirigeant pourrait être porté à favoriser une personne (y compris lui-même et les personnes auxquelles il est lié) au détriment d'une autre. Toute situation susceptible de porter atteinte à la loyauté, l'intégrité ou le jugement est également couverte par la présente définition ;
- e) « **Conjoint** » comprend les époux ainsi que les personnes vivant maritalement l'un avec l'autre depuis plus d'un an ;
- f) « **Conseil** » désigne le conseil d'administration de la Société ;
- g) « **Contrat** » comprend un contrat projeté ;
- h) « **Contrôle** » ou « **Contrôlent** » désigne la détention directe ou indirecte, par une personne, de valeurs mobilières, incluant des parts sociales, conférant plus de 50% des droits de vote ou de participation, sans que ce droit ne dépende de la survenance d'un événement particulier, ou permettant d'élire la majorité des administrateurs ;
- i) « **Dirigeant** » à l'égard de la Société, désigne le président-directeur général qui en est le principal dirigeant ou toute personne qui assume des responsabilités de direction sous l'autorité immédiate du président-directeur général dont l'embauche et les conditions d'emploi sont soumises à l'approbation du Conseil ;
- j) « **Entreprise** » désigne toute forme que peut prendre l'organisation de la production de biens ou de services ou de toute autre affaire à caractère commercial, industriel ou financier et tout regroupement visant à promouvoir certaines valeurs, intérêts ou opinions ou à exercer une influence sur les autorités publiques ; toutefois cela ne comprend pas la Société ni une association ou un regroupement à but non lucratif qui ne présente aucun lien financier avec la Société ni d'incompatibilité avec les objets de la Société ;
- k) « **Entreprise liée** » désigne toute personne morale et toute société à l'égard desquelles la Société détient directement ou indirectement des valeurs mobilières, incluant des parts sociales, conférant plus de 10% des droits de vote ou de participation ;

- l) **«Personnes liées»** sont des personnes liées à un Administrateur ou à un Dirigeant, les personnes ayant un lien par le sang, le mariage, l'union civile, l'union de fait ou l'adoption;

Aux fins du présent Code, lui sont également liés l'enfant d'une personne ayant un lien par le mariage, l'union civile, l'union de fait ou l'adoption, un membre de sa famille immédiate vivant sous le même toit, la personne à laquelle un Administrateur ou un Dirigeant est associé ou la société de personnes dont il est associé, la personne morale dont l'Administrateur détient directement ou indirectement 10% ou plus d'une catégorie de titres comportant droit de vote, la personne morale qui est contrôlée par l'Administrateur ou le Dirigeant ou par une personne liée (voir définition plus haut) ou par un groupe de ces personnes agissant conjointement; toute personne qu'un Administrateur ou un Dirigeant pourrait être porté à favoriser en raison de sa relation avec elle ou un tiers, de son statut, de son titre ou autre;

- m) **«Information confidentielle»** désigne toute information ayant trait à la Société, aux tendances d'une industrie ou d'un secteur ou toute information de nature stratégique, qui n'est pas connue du public et qui, si elle était connue d'une personne qui n'est pas un Administrateur ou un Dirigeant, serait susceptible de lui procurer un avantage quelconque ou de compromettre la réalisation d'une opération à laquelle la Société participe;
- n) **«Loi»** désigne la *Loi sur la Société de la Place des Arts de Montréal*, (L.R.Q., c. S-11.03), telle qu'amendée et modifiée à l'occasion;
- o) **«Lois»** désigne la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (L.R.Q., c.M-30, a 3.0.1 et 3.0.2 ; 1997, c.6, a.1) et la *Loi sur la Gouvernance des sociétés d'État* (L.R.Q., chapitre G-1.02, a.15, al 4);
- p) **«Premier dirigeant»** désigne le président-directeur général expressément en excluant les Dirigeants;
- q) **«Règlement»** désigne le *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* (L.R.Q., c.M-30, a 3.0.1 et 3.0.2 ; 1997, c.6, a.1) en vertu de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif*;
- r) **«Règlement de régie interne»** désigne le règlement de régie interne adopté par la Société tel qu'amendé ou modifié de temps à autre;
- s) **«Secrétaire du Conseil»** désigne la personne qui exerce cette fonction;
- t) **«Société»** désigne la Place des Arts de Montréal.

2. Dispositions générales

- 2.1 Le présent Code a pour objet d'établir les principes d'éthique et les règles de déontologie de la Société. Les principes d'éthique tiennent compte de la mission de la Société, des valeurs qui sous-tendent son action et de ses principes généraux de gestion. Les règles de déontologie portent sur les devoirs et obligations des Administrateurs et Dirigeants.
- 2.2 Le présent Code s'applique aux Administrateurs et Dirigeants de la Société. Il s'applique également au Secrétaire du Conseil.
- 2.3 Le présent Code est établi conformément aux Lois, au Règlement et au Règlement de régie interne de la Société. Il reflète et, le cas échéant, complète les dispositions de ces derniers.
- 2.4 Aux termes du présent Code, le fait d'être membre actif ou dirigeant de la Fondation de la Place des Arts ne peut constituer un Conflit d'intérêts.

3. Principes d'éthique et règles générales de déontologie

- 3.1 L'Administrateur ou le Dirigeant dans le cadre de son mandat est nommé pour contribuer à la réalisation de la mission de la Société. Dans ce cadre, il doit mettre à profit ses connaissances, ses aptitudes, son expérience et son intégrité de manière à favoriser l'accomplissement efficient, équitable et efficace des objectifs assignés à la Société par la Loi et la bonne administration des biens qu'elle possède comme mandataire de l'État. Sa contribution doit être faite dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité. Il doit entretenir à l'égard de toute personne et de la Société des relations fondées sur le respect, la coopération et le professionnalisme.
- 3.2 L'Administrateur est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la Loi, le Règlement ainsi que ceux établis par le présent Code. Le Dirigeant est également tenu de respecter ces règles dans la mesure où elles lui sont applicables. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent aux Administrateurs et Dirigeants. Il doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles. L'Administrateur ou le Dirigeant qui représente la Société ou qui, à la demande de la Société, exerce des fonctions d'Administrateur ou de Dirigeant dans un autre organisme ou une Entreprise, ou en est membre, est tenu aux mêmes obligations.
- 3.3 Dans l'exercice de ses fonctions, l'Administrateur ou le Dirigeant doit maintenir à jour ses connaissances et avoir un jugement professionnel indépendant, dans le meilleur intérêt de la Société. Il a le devoir de prendre connaissance, de promouvoir le respect et de se conformer au présent Code, aux Lois et aux règlements applicables ainsi qu'aux politiques, directives et règles fixées par la Société.

- 3.4** L'Administrateur ou le Dirigeant doit investir le temps nécessaire à la maîtrise des dossiers soumis au Conseil et à ses comités.
- 3.5** L'Administrateur ou le Dirigeant doit, dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, respecter la mission de la Société et être bien informé sur ses activités. Sa présence à des spectacles et à des activités d'animation est inhérente à l'accomplissement de son mandat et assure une rétroaction informée sur les dossiers de la Société.
- 3.6** L'Administrateur ou le Dirigeant ne peut confondre les biens de la Société avec les siens; il ne peut utiliser, à son profit ou au profit d'un tiers, les biens de la Société ni l'Information confidentielle obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions. Ces obligations subsistent même après qu'il ait cessé d'occuper ses fonctions.
- 3.7** L'Administrateur ou le Dirigeant ne doit rechercher, dans l'exercice de ses fonctions, que l'intérêt de la Société à l'exclusion de son propre intérêt et de celui de tiers.
- 3.8** L'Administrateur ou le Dirigeant ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même, une Personne liée à l'Administrateur ou au Dirigeant ou un tiers. Il ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou avantage autres que ceux d'une valeur modeste et d'usage. Tout cadeau, marque d'hospitalité ou avantage ne correspondant pas à ces critères doit être retourné au donneur ou à l'État.
- 3.9** L'Administrateur ou le Dirigeant ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ni leur accorder aucune garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le Conseil peut être appelé à prendre.
- 3.10** L'Administrateur ou le Dirigeant se doit de respecter les restrictions et appliquer les mesures de protection en regard de l'Information confidentielle. Il ne doit communiquer de l'Information confidentielle qu'aux personnes autorisées à la connaître. Il a la responsabilité de prendre des mesures visant à protéger la confidentialité des informations auxquelles il a accès.
- 3.11** L'Administrateur ou le Dirigeant est tenu à la discrétion quant à toute Information confidentielle dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information reçue. En outre, les délibérations du Conseil, les positions défendues par ses membres ainsi que les votes de ces derniers sont confidentiels.
- 3.12** L'Administrateur ou le Dirigeant qui assume des obligations vis-à-vis d'autres entités peut parfois se trouver en situation de Conflits d'intérêts. Dans le cas où le présent Code ne prévoit pas la situation, il doit déterminer si son comportement respecte ce à quoi la Société peut raisonnablement s'attendre du comportement d'un Administrateur ou d'un Dirigeant dans ces circonstances. Il doit également déterminer si une personne raisonnablement bien informée conclurait que les intérêts qu'il détient dans l'autre entité risquent d'influencer ses décisions et de nuire à son objectivité et à son impartialité dans l'exercice de ses fonctions à la Société.
- 3.13** Dans un délai raisonnable après son entrée en fonction, un Administrateur ou un Dirigeant doit organiser ses affaires personnelles de manière à ce qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions, et à éviter les intérêts incompatibles avec les intérêts de la Société ou les Conflits d'intérêts entre ses intérêts personnels et les obligations de ses fonctions. Il doit prendre, le cas échéant, toute mesure nécessaire pour se conformer aux dispositions du présent Code.
- 3.14** L'Administrateur ou le Dirigeant ne peut, dans l'exercice de ses fonctions, traiter avec une personne qui a cessé d'être Administrateur ou Dirigeant de la Société depuis moins d'un an si cette dernière agit pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Société est partie et sur laquelle cette personne détient de l'information non disponible au public.
- 3.15** Après avoir cessé d'exercer ses fonctions, nul Administrateur ou Dirigeant ne doit divulguer une Information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'Information confidentielle non disponible au public concernant la Société ou un autre organisme ou Entreprise avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la date de cessation de ses fonctions. Dans l'année qui suit cette date, il lui est interdit d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Société est partie et sur laquelle il détient de l'Information confidentielle non disponible au public.
- 3.16** L'Administrateur ou le Dirigeant doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toutes considérations partisanses.
- 3.17** Le président du Conseil, l'Administrateur qui exerce ses fonctions à temps plein ou le Premier dirigeant doit faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.
- 3.18** Le président du Conseil, l'Administrateur qui exerce ses fonctions à temps plein ou le Premier dirigeant qui a l'intention de présenter sa candidature à une charge publique élective doit en informer le secrétaire général du Conseil exécutif. Le Dirigeant, à l'exception du Premier dirigeant, doit quant à lui en informer le président du Conseil et le Premier dirigeant.
- 3.19** Le président du Conseil, l'Administrateur qui exerce ses fonctions à temps plein ou le Premier dirigeant qui veut se porter candidat à une charge publique élective doit se démettre de ses fonctions.

4. Devoirs et obligations des Administrateurs et Dirigeants eu égard aux conflits d'intérêts

4. A) Prévention des conflits d'intérêts

4.1 L'Administrateur ou le Dirigeant doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions ou dans une situation jetant un doute raisonnable sur sa capacité d'exercer ses fonctions avec une loyauté sans partage. L'Administrateur ou le Dirigeant doit éviter de se trouver dans une situation où lui ou une Personne liée pourrait tirer, directement ou indirectement, profit d'un contrat conclu par la Société ou de l'influence du pouvoir de décision de cet Administrateur ou Dirigeant, selon le cas, en raison des fonctions qu'il occupe au sein de la Société. Le Premier dirigeant de la Société ou le Dirigeant doit également éviter d'occuper des fonctions ou d'être lié par des engagements qui l'empêchent de consacrer le temps et l'attention que requiert l'exercice normal de ses fonctions.

4.2 L'Administrateur qui exerce une fonction à temps plein au sein de la Société ou le Dirigeant ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une Entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Société. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence. Dans l'intervalle, les articles 4.3, 4.4, 4.6 et 4.9 s'appliquent. Tout autre Administrateur ayant un intérêt dans une Entreprise doit, sous peine de révocation, se conformer aux dispositions des articles 4.3, 4.4, 4.6 et 4.9.

4. B) Dénonciation et abstention

4.3 L'Administrateur, le Dirigeant qui :

- a) est partie à un contrat avec la Société; ou
- b) a un intérêt direct ou indirect dans une Entreprise partie à un contrat avec la Société ou est Administrateur ou Dirigeant ou employé de cette Entreprise;

doit divulguer par écrit au président du Conseil la nature et l'étendue de son intérêt.

Il en est de même de l'Administrateur ou du Dirigeant qui a un autre intérêt direct ou indirect dans toute question considérée par le Conseil. L'Administrateur doit s'abstenir de délibérer et de voter sur toute question reliée à cet intérêt et éviter de tenter d'influencer la décision s'y rapportant. Il doit également se retirer de la réunion pour la durée des délibérations et du vote sur cette question. Ce fait doit être consigné au procès-verbal des délibérations du Conseil.

4.4 La divulgation requise à l'article 4.3 se fait, dans le cas d'un Administrateur, lors de la première réunion :

- a) au cours de laquelle le contrat ou la question concernée est à l'étude;
- b) suivant le moment où l'Administrateur qui n'avait aucun intérêt dans le contrat ou la question concernée en acquiert un;
- c) suivant le moment où l'Administrateur acquiert un intérêt dans le contrat déjà conclu; ou
- d) suivant le moment où devient Administrateur toute personne ayant un intérêt dans un contrat ou une question sous étude.

4.5 Le Dirigeant qui n'est pas Administrateur doit effectuer la divulgation requise à l'article 4.3 immédiatement après :

- a) avoir appris que le contrat ou la question concernée a été ou sera à l'étude lors d'une réunion;
- b) avoir acquis l'intérêt, s'il l'acquiert après la conclusion du contrat ou la décision concernée; ou
- c) être devenu Dirigeant, s'il le devient après l'acquisition de l'intérêt. Le Dirigeant ne peut tenter d'aucune façon d'influencer la décision des Administrateurs.

4.6 L'Administrateur ou le Dirigeant doit effectuer la divulgation requise à l'article 4.3 dès qu'il a connaissance d'un contrat visé par cet article et qui, dans le cadre de l'activité commerciale normale de la Société, ne requiert pas l'approbation des Administrateurs.

4.7 Les articles 4.3 à 4.6 s'appliquent également lorsque l'intérêt concerné est détenu par une Personne liée de L'Administrateur ou du Dirigeant.

4.8 L'Administrateur ou le Dirigeant doit dénoncer par écrit au président du Conseil les droits qu'il peut faire valoir contre la Société, en indiquant leur nature et leur valeur, dès la naissance de ces droits ou dès qu'il en a connaissance.

4.9 L'Administrateur ou le Dirigeant doit remettre au président du Conseil, dans les trente jours de sa nomination et avant le 30 septembre de chaque année, une déclaration en la forme revue de temps à autre par la Société et contenant les informations suivantes :

- a) le nom de toute Entreprise publique dans laquelle il détient plus de 1% des valeurs mobilières ou des biens, incluant des parts sociales;
- b) le nom de toute Entreprise privée dans laquelle il détient plus de 10% des valeurs mobilières ou des biens, incluant des parts sociales;
- c) le nom de toute Entreprise pour laquelle il exerce des fonctions ou dans laquelle il a un intérêt direct ou indirect sous forme de créance, droit, priorité, hypothèque ou avantage financier ou commercial significatif; et

- d) le nom de son employeur et la personne morale, la société ou l'Entreprise dont il est propriétaire, actionnaire, administrateur, dirigeant ou contrôleur;
- e) à l'exception de la Fondation de la Place des Arts, le nom de toute association y compris toute entreprise culturelle dans laquelle il exerce des fonctions d'administrateur ou de dirigeant ou une influence significative ainsi que les objets visés par cette association ou cette entreprise. L'Administrateur ou le Dirigeant pour qui les dispositions des paragraphes a) à e) ne trouvent pas d'application doit remplir une déclaration à cet effet et la remettre au président du Conseil. L'Administrateur ou le Dirigeant doit également produire une telle déclaration dans les trente jours de la survenance d'un changement significatif à son contenu. Les déclarations remises en vertu du présent article sont traitées de façon confidentielle.

4.10 Le vote d'un Administrateur donné en contravention des dispositions du présent Code, ou alors que l'Administrateur est en défaut de produire la déclaration visée par l'article 4.9, ne peut être déterminant.

4.11 Le président du Conseil remet les déclarations reçues en application des articles 4.3 à 4.9 au Secrétaire du Conseil de la Société qui les tient à la disposition du Comité de gouvernance et d'éthique si requis dans le cadre de l'exercice de son mandat.

De plus, le Secrétaire de la Société avise le président du Conseil et le Comité de gouvernance et d'éthique de tout manquement aux obligations prévues aux articles 4.3 à 4.9 dès qu'il en a connaissance.

4.12 L'Administrateur ou le Dirigeant peut aviser la Société à l'avance, de l'identité des sociétés ou autres entités à l'égard desquelles il souhaite se retirer des discussions du Conseil ou d'un comité concernant leurs activités.

4.13 Dans tous les cas où un sujet peut susciter un Conflit d'intérêts lié à la fonction ou à la personne d'un Administrateur ou d'un Dirigeant ou s'il s'agit d'une société ou entité déclarée par l'Administrateur ou le Dirigeant conformément à l'article 4.12, le Secrétaire du Conseil applique la procédure de délibérations relative aux Conflits d'intérêts prévue à l'annexe 1 du présent Code.

4.14 L'Administrateur qui est membre du Comité de vérification du Conseil, ne peut avoir un intérêt dans la Société. Il ne peut, en outre, accepter de la Société des honoraires en contrepartie de consultation, de services-conseils ou tout autre service semblable.

4. C) Dispenses

4.15 Le présent Code ne s'applique pas :

- a) à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement à la gestion duquel l'Administrateur ou le Dirigeant ne participe ni directement ni indirectement;
- b) à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'une fiducie sans aucun droit de regard dont le bénéficiaire ne peut prendre connaissance de la composition;
- c) à la détention du nombre minimal d'actions requises pour être éligible comme administrateur d'une personne morale;
- d) à un intérêt qui, de par sa nature et son étendue, est commun à la population en général ou à un secteur particulier dans lequel œuvre l'administrateur qui n'exerce pas une fonction à temps plein au sein de la Société ou ses filiales;
- e) à un contrat d'assurance responsabilité des Administrateurs; ou
- f) à la détention de titres émis ou garantis par un gouvernement ou une municipalité à des conditions identiques pour tous.

4.16 Le présent Code n'a pas pour effet d'empêcher le Premier dirigeant ou un Dirigeant de se prononcer sur des mesures d'application générale relatives aux conditions de travail au sein de la Société par lesquelles il serait visé.

5. Application du Code

5.1 Le présent Code fait partie des obligations professionnelles de l'Administrateur et du Dirigeant. Ils s'engagent à en prendre connaissance et à le respecter, de même que toute directive ou instruction particulière qui pourrait être fournie quant à son application. Ils doivent de plus confirmer annuellement leur adhésion au Code. En cas de doute sur la portée ou l'application d'une disposition, il appartient à l'Administrateur et au Dirigeant de consulter le Comité.

5.2 Dans les trente jours de l'adoption du présent Code par le Conseil, chaque Administrateur ou Dirigeant doit produire au président du Conseil et au Secrétaire du Conseil de la Société l'attestation contenue à l'annexe 2. Chaque nouvel Administrateur ou Dirigeant doit faire de même dans les trente jours de sa nomination à ce poste.

5.3 Le Secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif est l'autorité compétente pour l'application du présent Code à l'égard du président du Conseil et des autres Administrateurs nommés par le gouvernement.

- 5.4** Le président du Conseil est l'autorité compétente à l'égard de tout Dirigeant nommé par la Société et du Secrétaire du Conseil.
- 5.5** Le Comité peut recommander au Conseil, aux conditions qu'il détermine, de dispenser un Administrateur ou un Dirigeant d'une ou de plusieurs dispositions du présent Code, s'il est d'avis que cette dispense ne porte pas atteinte à l'objet du présent Code décrit à l'article 2.1, et que les dispositions de la *Loi* et du Règlement sont respectées. Le Secrétaire du Conseil appuie le Comité dans cette fonction.
- 5.6** Le Comité peut donner des avis aux Administrateurs et aux Dirigeants sur l'interprétation des dispositions du présent Code et leur application à des cas particuliers, même hypothétiques. Il n'est pas tenu de limiter un avis aux termes contenus dans la demande.
- 5.7** Le Comité doit :
- réviser annuellement le présent Code et soumettre toute modification au Conseil pour approbation;
 - engager et encadrer le processus d'élaboration et d'évaluation du Code d'éthique et de déontologie;
 - assurer la formation et l'information des Administrateurs et Dirigeants quant au contenu et aux modalités d'application du présent Code;
 - donner son avis et fournir son soutien au Conseil (à la Société) et à tout Administrateur ou Dirigeant confronté à une situation problématique;
 - traiter toute demande d'information relative au présent Code;
 - faire enquête de sa propre initiative ou sur réception d'allégations, sur toute irrégularité au présent Code.
- 5.8** Le Comité peut consulter et recevoir des avis de conseillers ou experts externes sur toute question qu'il juge à propos.
- 5.9** Le Comité et l'autorité compétente concernée préservent l'anonymat des plaignants, requérants et informateurs à moins d'intention manifeste à l'effet contraire. Ils ne peuvent être contraints de révéler une information susceptible de dévoiler leur identité, sauf si la *Loi* ou le tribunal l'exige.
- 5.10** Le Secrétaire assiste le Comité et le président du Conseil dans leurs travaux concernant l'application du présent Code. Il tient des archives où il conserve notamment des déclarations, divulgations et attestations qui doivent être transmises en vertu du présent Code ainsi que les rapports, décisions et avis consultatifs en matière d'éthique et de déontologie. En outre, il doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité des informations fournies par les Administrateurs et les Dirigeants en application du présent Code.
- 5.11** L'Administrateur ou le Dirigeant qui connaît ou soupçonne l'existence d'une violation au présent Code, incluant une utilisation ou une communication irrégulière d'Information confidentielle ou un Conflit d'intérêts non divulgué, doit la dénoncer au Comité. Cette dénonciation doit être faite de façon confidentielle et devrait contenir l'information suivante :
- l'identité de l'auteur ou des auteurs de cette violation;
 - la description de la violation;
 - la date ou la période de survenance de la violation;
 - une copie de tout document qui soutient la dénonciation.
- 5.12** Un Administrateur ou un Dirigeant de la Société peut, de sa propre initiative, déposer une plainte contre un Administrateur ou un Dirigeant auprès de l'autorité compétente.
- 5.13** Afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave, l'autorité compétente peut relever provisoirement de ses fonctions l'Administrateur ou le Dirigeant (celui-ci avec rémunération) à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie.
- 5.14** Lorsqu'un manquement à l'éthique ou à la déontologie est reproché à un Administrateur ou à un Dirigeant, le Comité est chargé de recueillir toute information pertinente. Il fait rapport de ses constatations à l'autorité compétente concernée et lui recommande les mesures appropriées, s'il y a lieu.
- 5.15** Un Administrateur ou un Dirigeant ne contrevient pas aux dispositions du présent Code s'il a préalablement obtenu un avis favorable du Comité aux conditions suivantes :
- l'avis a été obtenu avant que les faits sur lesquels il se fonde ne se réalisent;
 - l'avis a été déposé auprès du Conseil;
 - les faits pertinents ont tous été intégralement dévoilés au Comité de façon exacte et complète; et
 - l'Administrateur ou le Dirigeant s'est conformé à toutes les prescriptions de l'avis.

6. Processus disciplinaire

- 6.1** Sur conclusion d'une contravention à la *Loi*, au Règlement ou au présent Code, l'autorité compétente impose l'une ou l'autre des sanctions suivantes :
- s'il s'agit d'un Dirigeant, toute sanction appropriée, laquelle peut aller jusqu'au congédiement;
 - s'il s'agit d'un Administrateur, la réprimande, la suspension d'une durée maximale de trois mois ou la révocation.

Toutefois, lorsque l'autorité compétente est le Secrétaire général associé visé à l'article 5.3, la sanction est imposée par le Secrétaire général du Conseil exécutif. En outre, si la sanction proposée consiste en la révocation d'un Administrateur public nommé ou désigné par le gouvernement, celle-ci ne peut être imposée que par ce dernier ; dans ce cas, le Secrétaire général du Conseil exécutif peut immédiatement suspendre l'Administrateur public pour une période d'au plus trente jours.

- 6.2** L'autorité compétente fait part à l'Administrateur ou au Dirigeant des manquements reprochés ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée. L'Administrateur ou le Dirigeant peut, dans les sept jours qui suivent la communication de ces manquements, fournir ses commentaires au Comité. Il peut également demander d'être entendu par le Comité à ce sujet.
- 6.3** Dans le cas d'une contravention à l'article 4.2, l'autorité compétente constate par écrit la révocation du contrevenant.
- 6.4** L'Administrateur ou le Dirigeant doit rendre compte et restituer à la Société les profits qu'il a réalisés ou l'avantage qu'il a reçu en raison ou à l'occasion d'une contravention aux dispositions du présent Code.
- 6.5** Le vote d'un Administrateur donné en contravention des dispositions du présent Code ou lié à une telle contravention, ou alors que l'Administrateur est en défaut de produire la déclaration visée par l'article 4.10, ne peut être déterminant.

7. Entrée en vigueur

Le présent Code entre en vigueur le 29 septembre 2008 par résolution du Conseil. Il remplace le Code d'éthique des administrateurs de la Société adopté le 30 juin 1999 (CA 99-15) modifié le 27 février 2002.

Annexe 1

Procédure de délibérations relative aux conflits d'intérêts

De façon à gérer les situations potentielles de Conflit d'intérêts, la procédure ci-après décrite est suivie par le Secrétaire de la Société :

- Lorsqu'un sujet inscrit à l'ordre du jour d'une réunion du Conseil ou d'un comité comporte la possibilité d'un Conflit d'intérêts lié à la fonction ou à la personne d'un administrateur de la Société ou s'il s'agit d'une entité ou société déclarée par l'administrateur qui ne peut pas participer aux délibérations sur ce sujet, le Secrétaire :
 - doit en informer le président dès qu'il en a la connaissance ;
 - expédie une note à cet effet ou avise verbalement l'Administrateur concerné ;
 - ne transmet pas à l'Administrateur concerné les documents relatifs à ce sujet et note cette mesure à son dossier ;
 - consigne au mémoire des délibérations de la réunion le fait que ce membre du Conseil s'est retiré de la réunion ou s'est abstenu de participer à la discussion ou à un vote éventuel en raison de ses intérêts ;
 - extrait le passage sur le sujet du mémoire de délibérations de la réunion concernée avant de le transmettre à l'Administrateur concerné.
- En tout temps ou lorsqu'un sujet inscrit à l'ordre du jour d'une réunion du Conseil ou d'un comité soulève un Conflit d'intérêts ou une apparence de Conflit d'intérêts concernant un Administrateur, ce dernier doit en aviser le Secrétaire qui applique les dispositions ci-dessus à chaque fois que ce sujet revient à l'ordre du jour d'une réunion.
- Lorsqu'un sujet abordé en séance peut avoir un lien personnel, familial ou d'affaires avec un membre du Conseil d'administration, ce dernier doit le soulever. Le Secrétaire en fait alors mention au mémoire de délibérations, de même que du fait que ce membre du Conseil se retire de la réunion ou s'abstient de participer à la discussion et au vote éventuel.
- Dans l'éventualité d'un désaccord sur la nécessité de prendre les dispositions prévues aux présentes, un membre du Conseil peut en discuter avec le président du Conseil ou avec le Conseil.

Annexe 2

Déclaration d'adhésion au Code d'éthique et de déontologie des Administrateurs et Dirigeants

Déclaration d'adhésion au Code d'éthique et de déontologie.
Ce formulaire est joint au document à l'intention des membres.

Rémunération

Les membres du conseil ne reçoivent aucune rémunération pour leur participation au conseil d'administration de la Société. Le président du conseil se voit rembourser les frais de fonction, de rencontres de travail et de déplacement selon les modalités déterminées par le conseil d'administration de la Société.

Le traitement, les allocations, les indemnités et les autres conditions de travail de la présidente-directrice générale sont établis par décret par le Conseil des ministres.

Accès à l'information et protection des renseignements personnels

La Société s'assure du respect des dispositions législatives en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels. La Société a reçu une demande d'accès à l'information cette année. Cette demande concernait un contrat que la Société n'avait pas octroyé directement ou indirectement durant la période demandée. Le dossier de demande d'accès a été fermé pour ce motif. Conformément au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels, la Société a diffusé sur son site Internet les règles de gouvernance et de régie interne de la Société, la liste des membres du conseil d'administration, le Code d'éthique des administrateurs, l'organigramme, la Politique et le Plan d'action de développement durable, la Politique sur la prévention et le contrôle de la violence et le harcèlement au travail, la convention de confidentialité et de non divulgation des renseignements personnels, le rapport annuel, les renseignements relatifs aux contrats octroyés par la Société ainsi que le Plan de classification documentaire. La Société dispose également d'une Politique de gestion documentaire qui prévoit notamment la destruction sécuritaire des documents à caractère nominatif ou confidentiel.

Qualité de la langue française au sein de l'organisation

Dans le cadre de la Politique relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'administration, la Direction des relations publiques et du développement a répondu aux demandes d'ordre linguistique soumises par les unités administratives.

Résultats financiers

Au 31 août 2010, la Société de la Place des Arts a enregistré un déficit de 518 017 \$ comparativement à un surplus de 528 136 \$ lors de l'exercice précédent. Le Fonds de fonctionnement a enregistré un déficit de 93 733 \$ et le Fonds de production, un déficit de 424 284 \$.

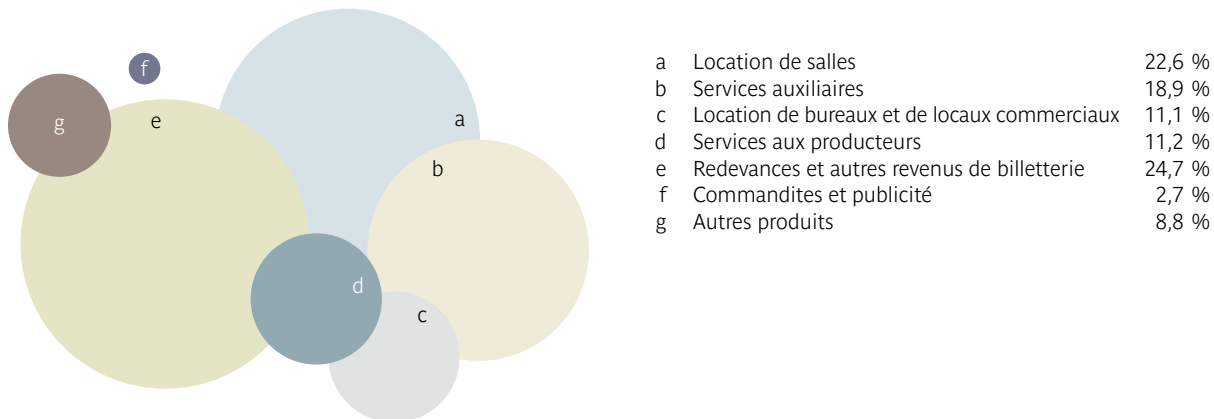
Les produits s'élevèrent à 35 747 745 \$, une augmentation de 448 148 \$ ou 1,3 %. Les revenus autonomes, soit l'ensemble des revenus liés à l'exploitation excluant les subventions gouvernementales, sont passés de 17 373 474 \$ à 17 228 498 \$, une baisse de 144 976 \$ ou 0,8 %. L'ensemble des secteurs présentent des baisses cette année variant de 2,7 % à 14,9 %. Seul le secteur de la billetterie affiche une croissance de 720 672 \$ ou 20,4 % qui résulte du produit de la vente des billets de spectacles du Fonds de production. La plus importante baisse provient des services auxiliaires avec un recul de 410 255 \$ ou 11,2 %, la résultante de la perte de revenus du stationnement P1 démolie pour permettre la construction de la nouvelle salle de concert. Les autres écarts importants proviennent de la baisse des revenus de location de 128 777 \$, de la faiblesse des revenus financiers pour 116 935 \$ et du recul des revenus de commandites et publicité de 81 497 \$. La subvention de fonctionnement a augmenté de 390 120 \$ et ce, pour compenser la perte de revenus d'une portion du parc de stationnement amputé provisoirement pour la construction de la nouvelle salle de concert et le remboursement des honoraires professionnels et de frais divers liés à ce projet de construction. Si nous excluons ces contributions exceptionnelles, la subvention de fonctionnement représente 16,2 % des produits affectés à l'exploitation.

Les charges de la Société sont supérieures de 1 494 301 \$ ou 4,3 % par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse est principalement attribuable à l'ensemble des charges liées au Fonds de production pour une valeur de 1 287 950 \$. Les dépenses du Fonds de fonctionnement se sont limitées à une augmentation de 0,6 % ou 206 351 \$ pour atteindre 34 399 699 \$.

Notons que la Société a contribué pour un montant de 324 713 \$ à même son Fonds de fonctionnement au Programme d'accessibilité aux arts. L'an dernier, cette contribution avait été de 346 087 \$. La Fondation de la Place des Arts a également fait une contribution à ce programme par un don de 250 000 \$.

Le Fonds de production a présenté cette année dix événements. Les revenus totaux ont atteint 1 441 779 \$ et les frais ont été de 1 866 063 \$ pour un déficit de 424 284 \$. Les résultats de ventes de certaines productions ont été en deça des prévisions. Le surplus accumulé du Fonds de production se chiffre maintenant à 461 672 \$.

Répartition des revenus autonomes



Service de la dette

La dette à long terme de la Société, au 31 août 2010, s'élève à 54 689 364 \$ comparativement à 50 369 832\$ à la fin de l'exercice précédent.

Ces dettes à long terme sont garanties par des subventions accordées à la Société par le gouvernement du Québec, d'autres par des hypothèques mobilières sans dépossession. Les subventions sont suffisantes pour pourvoir aux paiements des intérêts et au capital dus à l'égard de chaque emprunt, c'est-à-dire aux dates et pour les sommes prévues à chacun des calendriers de remboursement. Ces subventions sont assujetties au vote annuel des crédits appropriés par le gouvernement du Québec.

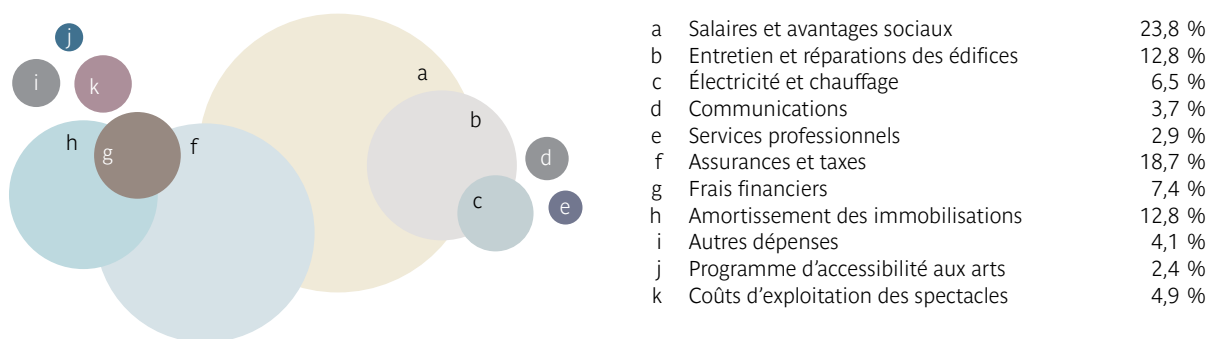
La contribution du gouvernement s'établit à 10 217 314 \$, comparativement à 8 728 852 \$ l'an dernier. De cette somme, 7 539 527 \$ (5 930 732 \$ en 2008-2009) ont servi au paiement de capital aux Fonds de financement et 2 677 787 \$ (2 798 120 \$ en 2008-2009) au titre des intérêts sur les emprunts du Fonds de financement du gouvernement du Québec.

La Société de la Place des Arts détient aussi deux immeubles : l'Amphithéâtre Fernand-Lindsay, à Joliette, et le Musée d'art contemporain de Montréal. Dans le cas du Musée, la Société retire des frais de location. Les dettes relatives à ces deux bâtisses s'élèvent cette année à 11 938 606 \$ et représentent 22 % des dettes totales présentées aux livres de la Société.

Maintien de l'actif

Dans le cadre du Programme de maintien de l'actif, le gouvernement du Québec a autorisé la Société à effectuer des travaux dans le but de maintenir les équipements et les édifices en bon état et à procéder à des achats d'équipements spécialisés et de scène nécessaires à la prestation d'un service de haute qualité. Au cours du dernier exercice, la Société a consacré une somme de 15 252 983 \$ à différents travaux, dont la réfection du Grand Foyer culturel pour 9 096 448 \$, la réfection de la toiture de la Salle Wilfrid-Pelletier pour une valeur de 2 649 737 \$, le remplacement des chaudières et du refroidisseur pour 671 091 \$ et divers autres travaux liés à la résorption des déficits d'entretien mis de l'avant par le gouvernement dans le cadre du plan québécois des infrastructures.

Répartition des charges



Rapport de la direction

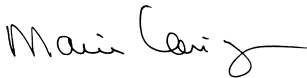
Les états financiers de la Société de la Place des Arts de Montréal ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.



Marie Lavigne
Présidente-directrice générale



Michel Grégoire, CA
Directeur des finances et de l'administration

Montréal, le 22 octobre 2010

Rapport du vérificateur

À l'Assemblée nationale,

J'ai vérifié le bilan de la Société de la Place des Arts de Montréal au 31 août 2010 ainsi que l'état des résultats, l'état de l'évolution des soldes de fonds et l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 août 2010, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le Vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive des modifications de conventions comptables résultant de l'adoption des normes comptables pour le secteur public expliquées à la note 2, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le Vérificateur général du Québec,


Renaud Lachance, FCA auditeur

Québec, le 22 octobre 2010

Résultats et évolution du solde des fonds

De l'exercice terminé le 31 août 2010

Résultats

	Fonds de fonctionnement	Fonds de production	Total 2010	Total 2009 (note 2)
Produits				
Subvention de fonctionnement du gouvernement du Québec (note 4)	3 832 227 \$	– \$	3 832 227 \$	3 442 107 \$
Autres subventions du gouvernement du Québec (note 5)	14 687 020	–	14 687 020	14 484 016
Location de salles	3 885 809	–	3 885 809	3 993 977
Services auxiliaires	3 254 534	–	3 254 534	3 664 789
Location de bureaux et de locaux commerciaux	1 922 396	–	1 922 396	2 051 173
Redevances et autres revenus de billetterie	2 977 242	1 274 593	4 251 835	3 531 163
Services aux producteurs	1 927 845	–	1 927 845	1 862 650
Commandites et publicité	465 896	–	465 896	547 393
Programme d'accessibilité aux arts (note 6)	289 477	–	289 477	305 960
Contribution de la Fondation (note 6)	250 000	–	250 000	250 000
Produits financiers	48 708	–	48 708	165 643
Autres produits	764 812	167 186	931 998	1 000 726
	34 305 966	1 441 779	35 747 745	35 299 597
Charges				
Salaires et avantages sociaux	8 529 195	118 099	8 647 294	8 437 972
Entretien et réparations des édifices	4 633 225	–	4 633 225	4 234 222
Électricité et chauffage	2 345 614	–	2 345 614	2 445 300
Achats, entretien et réparations équipement	448 363	44 401	492 764	568 819
Services professionnels	472 795	574 897	1 047 692	884 809
Communications	848 276	502 127	1 350 403	1 011 872
Coûts d'exploitation des spectacles	1 464 890	319 907	1 784 797	1 504 526
Administration générale	372 162	89 159	461 321	457 561
Assurances et taxes	6 777 596	–	6 777 596	7 116 899
Frais financiers	2 691 832	–	2 691 832	2 871 918
Amortissement des immobilisations corporelles	4 621 668	–	4 621 668	3 969 095
Programme d'accessibilité aux arts (note 6)	864 190	–	864 190	1 002 047
Autres charges	329 893	217 473	547 366	266 421
	34 399 699	1 866 063	36 265 762	34 771 461
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	(93 733) \$	(424 284) \$	(518 017) \$	528 136 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Évolution du solde des fonds

	Fonds de fonctionnement	Fonds de production	Total 2010	Total 2009
Solde au début				
Solde déjà établi	336 264 \$	885 956 \$	1 222 220 \$	879 084 \$
Modification comptable (note 2)	185 000	–	185 000	–
Solde redressé	521 264	885 956	1 407 220	879 084
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	(93 733)	(424 284)	(518 017)	528 136
Solde à la fin	427 531 \$	461 672 \$	889 203 \$	1 407 220 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Bilan

Au 31 août 2010

	Fonds de fonctionnement	Fonds de production	Total 2010	Total 2009 (note 2)
Actif				
À court terme				
Encaisse	2 268 172 \$	– \$	2 268 172 \$	6 358 676 \$
Placement temporaire (0,75 %)	3 000 000	–	3 000 000	–
Débiteurs	1 207 326	–	1 207 326	896 381
Créance à recevoir	–	–	–	12 199
Créance interfonds sans intérêts ni modalités d'encaissement	–	461 672	–	–
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 8)	23 750 910	–	23 750 910	7 011 020
Coûts reportés du programme d'accessibilité aux arts	76 352	–	76 352	55 382
Frais payés d'avance	85 042	–	85 042	117 016
	30 387 802	461 672	30 387 802	14 450 674
À long terme				
Encaisse réservée pour des constructions et des réaménagements	4 909 239	–	4 909 239	3 497 020
Créance à recevoir	–	–	–	33 833
Immobilisations corporelles (note 9)	66 158 484	–	66 158 484	56 410 216
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 8)	44 982 061	–	44 982 061	53 743 194
	146 437 586 \$	461 672 \$	146 437 586 \$	128 134 937 \$
Passif				
À court terme				
Dépôts - Locations et ventes de billets	2 352 216 \$	– \$	2 352 216 \$	3 132 465 \$
Fournisseurs et frais courus	4 787 075	–	4 787 075	3 577 783
Créance interfonds sans intérêts ni modalités d'encaissement	461 672	–	–	–
Intérêts courus à payer	712 549	–	712 549	700 227
Emprunts à court terme (note 10)	15 936 008	–	15 936 008	11 680 520
Versements sur la dette à long terme (note 11)	22 790 547	–	22 790 547	6 215 444
	47 040 067	–	46 578 395	25 306 439
À long terme				
Subventions reportées du gouvernement du Québec (note 12)	59 462 429	–	59 462 429	49 658 148
Dette à long terme (note 11)	31 898 817	–	31 898 817	44 154 388
	138 401 313	–	137 939 641	119 118 975
Avoir				
Avoir investi en terrains	7 608 742	–	7 608 742	7 608 742
Solde des fonds	427 531	461 672	889 203	1 407 220
	8 036 273	461 672	8 497 945	9 015 962
	146 437 586 \$	461 672 \$	146 437 586 \$	128 134 937 \$

Engagements (note 16)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,


Jean Laurin


Denis Piché

Flux de trésorerie

De l'exercice terminé le 31 août 2010

	Fonds de fonctionnement	Fonds de production	Total 2010	Total 2009 (note 2)
Activités d'exploitation				
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(93 733) \$	(424 284) \$	(518 017) \$	528 136 \$
Ajustements pour:				
Amortissement des immobilisations corporelles	4 621 668	–	4 621 668	3 969 095
Amortissement des subventions reportées du gouvernement du Québec	(5 461 007)	–	(5 461 007)	(4 788 713)
Amortissement de la prime, de l'escompte et des frais d'émission de la dette à long terme	7 859	–	7 859	1 908
	(925 213)	(424 284)	(1 349 497)	(289 574)
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation				
Débiteurs	(310 945)	–	(310 945)	(140 875)
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	(7 978 757)	–	(7 978 757)	1 220 995
Stocks des bars	–	–	–	36 654
Créance à recevoir	46 032	–	46 032	11 502
Coûts reportés du programme d'accessibilité aux arts	(20 970)	–	(20 970)	54 145
Frais payés d'avance	31 974	–	31 974	(37 970)
Dépôts - Locations et ventes de billets	(780 249)	–	(780 249)	218 093
Fournisseurs et frais courus	1 209 292	–	1 209 292	(774 443)
Créance interfonds sans intérêts ni modalités d'encaissement	(424 284)	424 284	–	–
Intérêts courus à payer	12 322	–	12 322	(19 570)
Subventions reportées du gouvernement du Québec	15 265 288	–	15 265 288	4 852 567
	7 049 703	424 284	7 473 987	5 421 098
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	6 124 490	–	6 124 490	5 131 524
Activités d'investissement				
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(14 369 936)	–	(14 369 936)	(4 322 097)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(14 369 936)	–	(14 369 936)	(4 322 097)
Activités de financement				
Variation de l'encaisse réservée pour des constructions et des réaménagements	(1 412 219)	–	(1 412 219)	968 018
Émission d'une dette à long terme	11 851 200	–	11 851 200	2 834 300
Diminution de la dette à long terme	(7 539 527)	–	(7 539 527)	(5 930 733)
Emprunts à court terme	4 255 488	–	4 255 488	1 332 671
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	7 154 942	–	7 154 942	(795 744)
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(1 090 504)	–	(1 090 504)	13 683
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	6 358 676	–	6 358 676	6 344 993
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	5 268 172 \$	– \$	5 268 172 \$	6 358 676 \$
Intérêts versés au cours de l'exercice			2 671 652 \$	2 889 580 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse et le placement temporaire.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

01 Constitution et objet

La Société de la Place des Arts de Montréal, personne morale au sens du Code civil constituée par la *Loi sur la Société de la Place des Arts de Montréal* (L.R.Q., chapitre S-11.03), a pour objets d'exploiter une entreprise de diffusion des arts de la scène et d'administrer la Place des Arts de Montréal ou tout autre établissement dont le gouvernement lui confie la gestion.

Ces activités ont particulièrement pour but de procurer un lieu de résidence aux organismes artistiques majeurs, de favoriser l'accessibilité aux diverses formes d'art de la scène et de promouvoir la vie artistique et culturelle au Québec.

En vertu de l'article 32 de sa loi constitutive, la Société finance ses activités sur les sommes qu'elle reçoit et les crédits accordés annuellement à cette fin par le Parlement. Le surplus, s'il en est, est conservé par la Société à moins que le gouvernement n'en décide autrement.

La Société a été reconnue organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et elle est par conséquent admissible à l'exemption d'impôt prévue pour ces organismes.

02 Modifications comptables

Nouvelles normes adoptées au cours de l'exercice

Depuis le 1^{er} septembre 2009, la Société établit ses états financiers selon le *Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public*. Auparavant, elle utilisait le *Manuel de l'ICCA – Comptabilité* pour le secteur privé. Les effets de la première application des normes du secteur public sont constatés rétroactivement avec retraitement des états financiers comparatifs. Les modifications aux conventions comptables sont décrites ci-après.

Immobilisations corporelles

Selon les normes du secteur public, les progiciels développés et les logiciels sont considérés comme des immobilisations corporelles. Auparavant, les progiciels développés et les logiciels étaient inscrits sous les immobilisations incorporelles. La Société a donc procédé à un reclassement sans qu'il y ait d'incidences quant à la mesure.

Dépréciation des immobilisations corporelles

La baisse de valeur des immobilisations corporelles est fondée sur leur capacité à fournir des biens ou services ou sur la valeur des avantages économiques futurs plutôt que sur l'évaluation des flux monétaires futurs non actualisés que procurera l'immobilisation corporelle.

Instruments financiers

L'information relative aux instruments financiers n'est plus requise puisque les normes à leur égard ne sont pas applicables selon les normes du secteur public. L'information auparavant présentée à leur égard est donc retirée.

Information à fournir sur le capital

L'information relative au capital n'est plus requise puisque les normes à leur égard ne sont pas applicables selon les normes du secteur public. L'information auparavant présentée à leur égard est donc retirée.

Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations corporelles

L'information relative aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles n'est plus requise puisque les normes à leur égard ne sont pas applicables selon les normes du secteur public. L'information auparavant présentée a donc été retraitée. L'application rétroactive de cette modification a eu pour effet de diminuer les postes suivants des états financiers :

	2009
Bilan	
Immobilisations corporelles	
Améliorations et réparations majeures aux bâtisses	
Coût	(185 000) \$
Amortissement accumulé	185 000
Fournisseurs et autres frais courus	(185 000)
Solde des fonds	185 000
États des résultats	
Amortissement des immobilisations	(185 000)
Excédent des produits sur les charges	185 000 \$

03 Conventions comptables

Responsabilité de la direction

Aux fins de la préparation des ses états financiers, la Société utilise prioritairement le Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

La préparation des états financiers de la Société par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments faisant l'objet d'estimations sont la durée de vie utile des immobilisations et la provision pour congés de maladie et vacances. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Comptabilité par fonds

La Société emploie la méthode de comptabilité par fonds. La Société applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Le Fonds de fonctionnement présente les opérations courantes de la Société. Le Fonds de production soutient la production et la diffusion de spectacles destinés aux grandes salles.

Constatation des produits

Subventions

Les subventions affectées sont constatées à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges correspondantes sont engagées. Les subventions à recevoir relatives aux immobilisations et à leur maintien sont inscrites dans l'exercice au cours duquel la Société réalise les travaux ou a obtenu le financement donnant droit à ces subventions.

Autres produits

Les produits provenant de la prestation de services et des ventes sont comptabilisés dans la période à laquelle ils se rapportent et sont soumises aux conditions suivantes :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- La livraison a eu lieu et les services ont été rendus;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Placement temporaire

Le placement temporaire (certificat de placement garanti) est comptabilisé au moindre du coût ou de la valeur du marché.

Coûts reportés du programme d'accessibilité aux arts

Tous les coûts du programme sont accumulés au bilan au cours de l'exercice où ils sont encourus et sont virés aux résultats au cours de la période de présentation des représentations en proportion des représentations réalisées dans l'année.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Le coût comprend le matériel, la main-d'œuvre directe, les frais directs ainsi que les frais de financement durant les travaux. Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, soit :

Bâtisses	40 ans
Améliorations et réparations majeures aux bâtisses	10 ans
Équipement et accessoires de scène	10 ans
Mobilier et équipement de bureau	10 ans
Autres équipements	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels informatiques	3 ans

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Société de fournir des biens et des services ou lorsque la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. La moins-value est portée à l'état des résultats de l'exercice pendant lequel la dépréciation est déterminée.

Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladies accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

Notes complémentaires

Au 31 août 2010

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie représentent les soldes bancaires incluant les découverts ainsi que le placement temporaire dont l'échéance n'excède pas trois mois.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Société ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

04 Subvention de fonctionnement du gouvernement du Québec

	2010	2009
Subvention annuelle du ministère	2 783 100	2 783 100 \$
Compensation financière pour la perte de revenus du stationnement P1	762 270	376 000
Remboursement des honoraires professionnels et autres frais liés au projet de construction de la salle de concert	286 857	283 007
	3 832 227 \$	3 442 107 \$

05 Autres subventions du gouvernement du Québec

	2010	2009
Intérêts sur emprunts	2 677 787 \$	2 798 120 \$
Compensation tenant lieu de taxes	6 548 226	6 897 183
Amortissement des subventions reportées du gouvernement du Québec	5 461 007	4 788 713
	14 687 020 \$	14 484 016 \$

06 Programme d'accessibilité aux arts

Le solde du fonds de fonctionnement est essentiellement consacré à la mise en œuvre de séries de spectacles en partenariat avec des programmeurs invités. La contribution nette au programme d'accessibilité aux arts se détaille ainsi :

	2010	2009
Produits		
Ventes de billets	249 811 \$	281 317 \$
Subventions	36 486	18 000
Autre revenus	3 180	6 643
	289 477	305 960
Charges		
Salaires et avantages sociaux	75 056	96 492
Cachets d'artistes, direction artistique et soutien aux programmeurs	300 351	355 403
Coûts d'exploitation	108 701	173 386
Publicité et promotion	380 082	376 766
	864 190	1 002 047
	(574 713)	(696 087)
Contribution		
Apport de la Fondation de la Place des Arts	250 000	250 000
Apport du Fonds de production	-	100 000
	(324 713) \$	(346 087) \$

Notes complémentaires

Au 31 août 2010

07 Fondation de la Place des Arts

La Fondation de la Place des Arts est désignée fondation publique en vertu du paragraphe 149.1 (6.3) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Elle est constituée depuis 2006 en organisme à but non lucratif. Cette Fondation a comme principale mission d'appuyer la Société de la Place des Arts de Montréal en contribuant à la réalisation de projets et d'activités qui s'inscrivent dans le cadre de sa mission artistique et culturelle, tel que décidé par la Fondation et la Société. Le conseil d'administration de la Fondation est autonome.

Au 31 août 2010, l'actif net de la Fondation totalise 1 106 193 \$. Les états financiers de la Fondation ne sont pas consolidés avec ceux de la Société.

08 Subventions à recevoir du gouvernement du Québec

Les subventions à recevoir du gouvernement du Québec présentées à court terme correspondent aux intérêts courus sur la dette à long terme et sur les emprunts à court terme, aux remboursements de capital sur la dette à long terme payable au cours du prochain exercice et à la compensation financière pour la perte des revenus de stationnement suite à la fermeture du stationnement P1 pour la construction de la nouvelle salle de concert. La portion à long terme représente le total des engagements du gouvernement du Québec relatifs aux immobilisations et à leur maintien, déduction faite des remboursements de capital sur la dette à long terme déjà effectués, et de ceux à faire dans le prochain exercice. Les subventions relatives à la dette à long terme sont encaissables en fonction des versements sur la dette à long terme y afférent.

09 Immobilisations corporelles

	Coût	Amortissement cumulé	Net 2010	Net 2009
Terrain	7 759 090 \$	– \$	7 759 090 \$	7 759 090 \$
Bâtisses	98 417 823	63 943 282	34 474 541	36 200 894
Améliorations et réparations majeures aux bâtisses	92 670 765	69 741 208	22 929 557	11 397 486
Équipement et accessoires de scène	2 963 338	2 343 130	620 208	647 331
Mobilier et équipement de bureau	297 148	242 586	54 562	67 416
Autres équipements	1 308 521	1 261 411	47 110	70 262
Matériel informatique	1 069 640	975 299	94 341	128 094
Logiciels informatiques	2 123 853	1 944 778	179 075	139 643
	206 610 178 \$	140 451 694 \$	66 158 484 \$	56 410 216 \$

Les œuvres d'art de la Société sont constituées principalement de peintures et de sculptures et leur coût est imputé aux dépenses de l'année financière au cours de laquelle elles sont acquises.

10 Emprunts à court terme

Le gouvernement du Québec a autorisé la Société à contracter auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec les emprunts suivants relatifs au maintien des immobilisations :

	2010	2009
Billet à terme renouvelable le 30 septembre 2010, autorisé par décret pour un montant maximum de 9 609 241 \$ portant intérêt au taux de 1,03667%	8 016 042 \$	– \$
Billet à terme renouvelable le 30 septembre 2010, autorisé par décret pour un montant maximum de 8 473 395 \$ portant intérêt au taux de 1,03667%	7 919 966	2 256 772
Billets à terme transférés en dette à long terme le 5 février 2010	–	9 423 748
	15 936 008 \$	11 680 520 \$

Le montant maximum autorisé par le gouvernement du Québec pour les emprunts à court terme relatif au maintien des actifs est de 32 825 146 \$. De cette somme, un montant maximum autorisé de 12 742 510 \$ a été transféré en dette à long terme.

De ce montant, la Société est autorisée à contracter pour son fonctionnement des emprunts temporaires à titre de marge de crédit d'une somme maximale de 2 000 000 \$ à taux variable ou fixe sans excéder le taux préférentiel pour un terme ne pouvant dépasser un an.

Notes complémentaires

Au 31 août 2010

11 Dette à long terme

	2010	2009
Emprunts sur billets du Fonds de financement du gouvernement du Québec garantis par des hypothèques mobilières sans dépossession:		
5,825 % remboursable par versements annuels en capital de 2 541 837 \$ jusqu'au 1 ^{er} décembre 2009 et par un versement de 17 792 858 \$ le 1 ^{er} décembre 2010	17 792 858 \$	20 334 695 \$
5,276 % remboursable par versements annuels en capital de 886 252 \$ jusqu'au 3 décembre 2011 et par un versement de 6 203 762 \$ le 3 décembre 2012	7 976 266	8 862 518
5,481 % remboursable par versements annuels en capital de 93 451 \$ jusqu'au 1 ^{er} octobre 2012	280 354	373 806
4,237 % remboursable par versements annuels en capital de 271 321 \$ jusqu'au 1 ^{er} décembre 2010	271 321	542 642
4,6172 % remboursable par versements annuels en capital de 183 686 \$ jusqu'au 1 ^{er} décembre 2015	1 102 115	1 285 800
4,622 % remboursable par versements annuels en capital de 509 834 \$ jusqu'au 31 mars 2016	3 059 002	3 568 836
5,187 % remboursable par versements annuels en capital de 88 625 \$ jusqu'au 1 ^{er} octobre 2013	354 501	443 126
5,187 % remboursable par versements annuels en capital de 255 975 \$ jusqu'au 1 ^{er} octobre 2013	1 023 902	1 279 877
4,937 % remboursable par versements annuels en capital de 357 634 \$ jusqu'au 16 juillet 2020	3 576 344	3 933 978
4,2739 % remboursable par versements annuels en capital de 171 413 \$ jusqu'au 1 ^{er} décembre 2014 et par un versement de 1 028 479 \$ le 1 ^{er} décembre 2015	1 885 545	2 056 959
4,557 % remboursable par versements annuels en capital de 284 945 \$ jusqu'au 10 mai 2012 et par un versement de 1 424 724 \$ le 10 mai 2013	1 994 613	2 279 558
4,164 % remboursable par versements annuels en capital de 285 759 \$ jusqu'au 1 ^{er} octobre 2012 et par un versement de 1 428 794 \$ le 1 ^{er} octobre 2013	2 286 070	2 571 829
2,726 % remboursable par versements annuels en capital de 284 711 \$ jusqu'au 1 ^{er} octobre 2012 et par un versement de 1 708 267 \$ le 1 ^{er} octobre 2013	2 554 768	2 836 208
3,837 % remboursable par versements annuels en capital de 316 496 \$ jusqu'au 1 ^{er} juin 2018	2 517 400	-
3,837 % remboursable par versements annuels en capital de 316 943 \$ jusqu'au 1 ^{er} juin 2018	2 520 955	-
3,837 % remboursable par versements annuels en capital de 310 776 \$ jusqu'au 1 ^{er} juin 2018	2 471 901	-
3,837 % remboursable par versements annuels en capital de 379 867 \$ jusqu'au 1 ^{er} juin 2018	3 021 449	-
	54 689 364	50 369 832
Versements échéant au cours du prochain exercice	22 790 547	6 215 444
	31 898 817 \$	44 154 388 \$

Notes complémentaires

Au 31 août 2010

11 Dette à long terme (suite)

Le montant des versements en capital à effectuer sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices, en vertu des clauses de rachat et d'amortissement pour la dette obligataire, se détaille comme suit :

2011	22 790 547 \$
2012	4 726 368
2013	11 183 661
2014	6 028 312
2015	2 546 650

12 Subventions reportées du gouvernement du Québec

	2010	2009
Solde du début	49 658 148 \$	49 594 294 \$
Subventions constatées à titre de produits de l'exercice	(5 461 007)	(4 788 713)
Subventions reçues au cours de l'exercice destinées à couvrir les charges futures	15 265 288	4 852 567
Solde à la fin	59 462 429 \$	49 658 148 \$

13 Opérations entre apparentés

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec.

La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. La Société a notamment des produits de location commerciale de 823 305 \$ (2009 : 823 305 \$) avec une société apparentée sous contrôle commun. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

14 Avantages sociaux futurs

Régimes de retraite

Certains membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

D'autres membres de la Société contribuent à un régime à cotisations déterminés soit les employés du groupe des habilleuses.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 370 020 \$ (2009 : 373 147 \$). Les obligations de la Société envers ces régimes se limitent à ces cotisations à titre d'employeur.

15 Obligations relatives aux congés de maladie et provision pour vacances

Obligations relatives aux congés de maladie

La Société dispose d'un programme d'accumulation des congés de maladie. Ce programme donne lieu à des obligations à long terme dont les coûts sont assumés en totalité par la Société.

Le programme d'accumulation des congés de maladie permet à des employés d'accumuler les journées non utilisées des congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement et de se les faire monnayer à 50 % en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, et cela jusqu'à concurrence d'un montant représentant l'équivalent de 66 jours. Les employés peuvent également faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journée d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite. Actuellement, ce programme ne fait pas l'objet d'une capitalisation pour en pourvoir le paiement.

Notes complémentaires

Au 31 août 2010

Les obligations du programme d'accumulation des congés de maladie augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services à la Société et sont évaluées selon une méthode actuarielle qui tient compte de la répartition des prestations constituées. La valeur de ces obligations est répartie sur la durée de la carrière active des employés.

Évaluations et estimations subséquentes

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation sur la base notamment des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes au 31 août 2010 :

Taux d'indexation	2,50 %
Taux d'actualisation (taux des obligations du Québec échéant dans dix ans)	5,06 %
Durée résiduelle d'activité des salariés actifs	15 ans

Provision pour vacances

Aucun calcul d'actualisation concernant la provision pour vacances n'est jugé nécessaire, puisque la Société estime que les vacances accumulées seront prises dans l'exercice suivant.

Provision pour congés de maladie et vacances incluse aux fournisseurs et frais courus

	Maladie	Vacances	Total 2010	Total 2009
Solde au début	259 106 \$	318 268 \$	577 374 \$	529 114 \$
Charge de l'exercice	77 489	273 073	350 562	388 881
Prestations versées au cours de l'exercice	(104 297)	(262 959)	(367 256)	(340 621)
Solde à la fin	232 298 \$	328 382 \$	560 680 \$	577 374 \$

16 Engagements

La Société est engagée par des contrats à long terme échéant à diverses dates jusqu'en 2022 pour des biens et services ainsi que pour des travaux de construction sur des immobilisations corporelles.

Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit :

2011	10 935 720 \$
2012	343 639
2013	164 776
2014	86 757
2015	15 976
2016 et suivantes	55 316
	<u>11 602 184 \$</u>

17 Chiffres de l'exercice précédent

Certains chiffres de 2009 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2010.

Compagnies résidentes, producteurs, commanditaires et annonceurs

Afin de poursuivre sa mission et de jouer pleinement son rôle de diffuseur des arts de la scène, la Société de la Place des Arts bénéficie de l'appui d'un ensemble de fidèles partenaires. C'est ainsi qu'elle remercie tout particulièrement les compagnies résidentes, les festivals, les diffuseurs associés, les producteurs, les commanditaires et annonceurs. Leur contribution permet de bien desservir les spectateurs et utilisateurs et de mieux promouvoir la vie artistique et culturelle au Québec.

Compagnies résidentes

DUCEPPE
Les Grands Ballets canadiens de Montréal
Opéra de Montréal
Orchestre symphonique de Montréal

Festivals

Festival des films du monde
Festival du Monde arabe de Montréal
Festival Fantasia
Festival International de Jazz de Montréal
Festival international de la littérature
Festival international de musiques militaires de Québec
Festival international du film sur l'art
Festival Juste pour rire
Festival Montréal en lumière
Festival TransAmériques
FrancoFolies de Montréal

Diffuseurs associés

Capteurs de mots
Jeunesses musicales du Canada
Productions Loma – Danse Danse inc.
Productions Paradis Perdu
Show One Productions
Société pour l'avancement de la chanson d'expression française
Société Pro Musica

Producteurs

Académie de musique de Montréal
Académie canadienne du cinéma et de la télévision, section Québec
ACDA Dany Bouchard
Agence Sphere
Alexandre Avon
Alliance Vivafilm
Ambiances Ambiguës
Amélia Cifuentes
Anatoly Orlovsky
Annie Comtois
Argos Productions
Association Falun Dafa Montréal
Attila Glatz Concert Productions
Autopoetic Ideas Festival
Avatar Musique
Carole Schinck
Carole Therrien
Célébrations L.G.B.T.A. Montréal
Centre des auteurs dramatiques
CFMB 1280 Radio Montréal
Chanson internationale
Coda Productions
Collège Dawson
Collège Durocher Saint-Lambert
Collège Regina Assumpta
Collège Vanier
Communauté hellénique de Montréal
Conquistador productions
Conservatoire ETAP
Consulat général d'Espagne
COOP Les Faux-Monnayeurs
DÉCA3
Diane Provencher
Digital X Medias
Direction Ariane Castonguay Musique
Disques Atlantis
Disques du Bélier
Disques Imaginaires

Don Jones Productions inc.
Duo des Muses
École de technologie supérieure
École Marseille Musique
EDBED Productions
Équipe Spectra
Eve Montant
Evenko
Fabiola Toupin
FM Virgule2
Fondation Jules et Paul-Émile Léger
Fonds de développement de l'ETS
France Maisonneuve
François Lesage enr.
Gestion Daniel A. Bélanger
Gestion EDC
Get it Promotions
Gilbert Gélinas
Gilles Bernier Productions
Gregg Musique
Groupe Spectacles Gillett
Guillaume Honoré
HEC Montréal
Impresaria
Ingrid-Quy Gontran
Institut du cancer de Montréal
Isabelle Fleury
Israel Cancer Research Fund
Ital Video Disco
J'm'en'rappelle
Jean-François Casabonne
Jeunesses musicales du Canada
Julie Hamelin
Julien Sieveking
Karine Beauchamp
KJB Productions
L'Arsenal à musique
La Flame
La Treza Production
Les Artistes pour la paix
Luc Myre
Management Encore
Marc-André Niquet
Mario Jr. Pietropaolo
Maud Masterson
Mécénat Musical
Micaël Lüssi
Musicor Spectacles, une division de Groupe Archambault
Olivier & Dierckx Productions Québec
Orchestre de chambre I Musici de Montréal
Orchestre de chambre McGill
Orchestre Métropolitain
Orchestre symphonique de Longueuil
Orchestre symphonique des jeunes de la Montérégie
ORT Montréal
Patrick Pleau
Peromusique
Philippe Noireaut
Pierre Gravel International
Pigeons International
Preste
Productions 1 2 3 Go
Productions Belle Lurette
Productions Chantal Brossard
Productions CR
Productions des Imposteurs
Productions Folie des Grands

Productions J'Ose
Productions Jean-Pier Doucet
Productions Magui
Productions Marie Bujold
Productions Michel Simard
Productions Micheline Sarrazin
Productions Mousquetaires
Productions Ross
Productions Rubin Fogel
Productions Traquen'Art
Productions XY
QI Productions
Sara Latendresse
Session 5 Entertainment
Shirlee du Canada
Sophie Tremblay
Studio 303
Suzanne Parayre
Sylvain Carufel
Sylvie Cobo
Taxi Promo
Théâtre de l'Opsis
Théâtre Exaltempis
TVA Films
Université Concordia
Université McGill
Victor Melnikoff
Vision Diversité
Vladimir Sidorov
Wolfgang Entertainment

Commanditaires et annonceurs

Analekta
ARTV
Banque Nationale – MasterCard Platine
Centre Canadien d'Architecture
Cyberpresse
Dans un jardin
Disques Atma
Éduc'Alcool
Eska (Eaux Vives Water inc.)
Festival Bach de Montréal
Festival de musique de chambre
Festival international de musiques militaires de Québec
Films Séville
Grands Explorateurs
Honda – Acura
Hydro-Québec
L'Oréal Canada
La Fontaine vins et liqueurs
La Presse
Le Devoir
Lou Goldberg Jeweller
Mephisto
Mercedes-Benz
Ministère de la Culture des Communications et de la Condition féminine
Naturalizer (Brown Shoe Canada Retail)
Orchestre symphonique de Montréal
Restaurant Le Local
Rio Tinto Alcan
Rythme FM
Show One Productions
Société d'embouteillage Pepsi
TVA
Univins



Billy Twinkle, Requiem For A Golden Boy, Ronnie Burkett-Place des Arts, Photo : © Trudie Lee



50%



BIOGAZ
MIXTES



Imprimé sur
papier Rolland
Opaque50

Le rapport annuel 2009-2010 de la Société de la Place des Arts de Montréal est une réalisation de la direction des relations publiques et du développement **Denise Melillo**, directrice, **Claude-Sylvie Lemery**, rédactrice – Conception graphique et production, **Eldorado design communications** – Dépôt légal : Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2010, ISBN 978-2-550-60373-3, Rapport annuel 2009-2010 – **La Société de la Place des Arts de Montréal**, 260, boulevard De Maisonneuve Ouest, Montréal (Québec), H2X 1Y9. Téléphone : (514) 285-4200, télécopieur : (514) 285-1968, courriel : info@pda.qc.ca, site Internet : laplacedesarts.com



laplacedesarts.com